

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 216.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LE 14 JUILLET

RASSEMBLEMENT

VICTOR BASCH

La propagande hitlérienne à la frontière danoise

LUDVIG STEPHASIUS

UN FONDS NATIONAL DE CHOMAGE

MAURICE ROLLAND

Après le Congrès

HUBERT GUIGUES

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Grand Circuit Croisière en

U. R. S. S.

(Du 17 Juillet au 6 Août)

SOUS LE PATRONAGE DE :

MM. VICTOR BASCH, professeur honoraire à la Sorbonne.
PAUL LANCEVIN, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
JEAN FERRIN, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, prix Nobel.
PAUL RIVET, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.
MARCEL PRENANT, professeur à la Sorbonne.
FRANCIS PERRIN, professeur à la Sorbonne.
HENRI WALLON, professeur à la Sorbonne.

Visite de KIEW-KHARKOV — MOSCOU — LENINGRAD (avec variante, circuit supplémentaire en Crimée)

ALLER : via BERLIN-VARSOVIE (visite de Varsovie).

RETOUR : par la BALTIQUE (visite de Cop enhague) sur le « Cuba » de la Compagnie Générale Transatlantique.

TOUT COMPRIS A PARTIR DE 2.400 FR.

Notre groupe bénéficiera d'un programme exceptionnel de visites documentaires.

Pour assurer les meilleures conditions de retour (par le Cuba) s'inscrire d'urgence : Intourist-France, 12, rue Auber, Paris.

OU PASSER VOS VACANCES

VACANCES IDEALES

A LA MER : Océan, Manche, Méditerranée. A LA MONTAGNE : Alpes, Pyrénées, Vosges, Massif Central, etc... Pension complète à partir de 20 francs PAR JOUR dans Hôtels confortables. Notice détaillée gratuite. VOYAGES « IDEALS », 49, rue de Châteaudun, Paris.

VACANCES A LA MER

BRETAGNE à Saint-Cast-l'Isle, près Dinard (Côtes-du-Nord) NORMANDIE à St-Vaast-la-Hougue, pr. Cherbourg (Manche) 20 à 22 fr. par jour. Logement, 3 repas, boisson compr. Demander notice : « Société La Mouette », 3, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}.

BRETAGNE. — Plage de Sables d'Or les Pins (Côtes du Nord). Séjour idéal. — Climat vivifiant. Plage de famille. Gratis notice illustrée, prix d'hôtels. Ecrire Syndicat d'initiative de Sables d'Or (timbre pour réponse).

ETABLES (C.-du-N.), = Pension Gisèle, ex-chef Paris. Sa cuisine. Eau cour. 10 min. plage. 20-25 fr., taxe compr.

PENSION FAMILLE « Les Sablons » LE VAL ANDRE (C.-du-Nord). Vue magnifique, 2 minutes de la plage. Confort. Eau courante. Cuisine soignée. Depuis 25 francs.

VACANCES A LA MER, 21 et 23 francs par jour LA PARISIENNE, 7 bis, rue Guilleminot, Paris (14^e). Quatre stations MANCHE, OCEAN. Demander notice.

VACANCES A LA MER, A LA MONTAGNE LES FLOTS, 1, rue Mondétour, Paris-1^{er}. Six stations, 23 à 30 fr. par jour. Dem. notice.

VACANCES A SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 24 fr. par jour La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1^{er}. Dem. notice, t. p. j.

VACANCES AGREABLES

Plage sable fin abritée par magnifique forêt pins. Hôtel de la Plage, La Tranche (Vendée). Pension complète à partir de 21 francs.

MENTON, « Les Sapins ». Vue splendide repas serv. à jardin. A 500 m. de la plage. 28 fr. p. j., toutes taxes impr.

VICHY VILLA THERMALE, 12, rue Gallieni. Merveilleuse situat. sur parc, près sources, entièrement remis neuf, confort. Cuis. bourg. soignée. Pension 3 repas, depuis 28 fr.

AUVERGNE. — Hôtel des Voyageurs, St-Pierre-la-Bonne (Puy-de-Dôme) station climatique. Pêche truite excursions forêt, pays pittoresque. Pens. 22 fr. par j., taxes comprises.

UN TRESOR CACHE !

d'n: les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Pénama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et Fautes). Abonnez-vous : 4 pp 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

LIBRES OPINIONS*

POUR LE 14 JUILLET

RASSEMBLEMENT

Par Victor BASCH, Président de la Ligue

Pendant un temps, les ligues factieuses avaient paru entrer en sommeil. Les manifestations de masse, comme celle du Mur des Fédérés, avaient intimidé les chefs. Ils sentaient que ce pays n'était pas mûr pour la servitude. Ils comprenaient que si la démocratie, relativement neuve en Italie et jamais vraiment existante en Allemagne, avait si facilement fléchi, elle était trop profondément enracinée dans la terre de France pour se laisser balayer sans une résistance désespérée.

De plus, l'organisation la plus « allante » avait eu quelques malheurs. Le cambriolage de la rue Feydeau, la manière peu chevaleresque dont le colonel-comte avait lâché ses hommes de main, la funambulesque histoire de Sens, qui avait jeté sur la véracité et la moralité des lieutenants du comte le jour le plus cru, avaient versé des seaux d'eau froide sur l'exaltation des partisans les plus échauffés des Croix de Feu.

Aussi, lors de la récente crise qui, pourtant, avait, une fois de plus, révélé la versatilité et l'impuissance de la Chambre de 1932, accordant à M. Laval ce que, quelques jours auparavant, elle avait refusé à M. Flandin et à M. Bouisson, les ligues n'avaient-elles pas bougé. Ni manifestation devant le Palais-Bourbon, ni arbres déracinés, ni autobus brûlés, ni locaux d'extrême gauche pillés. Quelques pâles affiches, rédigées sans flamme ni conviction. La consigne était de ronfler.

**

Mais cette acalmie n'est qu'apparente. Si le

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

comte de la Rocque est un penseur indigent et un écrivain à l'affût des clichés les plus usés, il est un organisateur avisé et actif. Il n'a renoncé à aucun de ses desseins. Aux expéditions de Lille, de Clermont, de Reims, de Mâcon, de Moissac, de Tarbes, est venue s'ajouter celle d'Alger. Décor changé, mais même pièce. Mobilisation de troupes disciplinées, manœuvres stratégiques, escadrille d'avions : une armée de miliciens taillée exactement sur le modèle des chemises noires et des chemises brunes. Un discours du chef, poussant ouvertement, comme de coutume, à la guerre civile, mais révélant, en outre, un incident sur lequel il faut que la lumière soit faite. Ayant appris qu'on songeait à un portefeuille pour M. Daladier, M. de la Rocque aurait fait savoir que, si cela se réalisait, « il ferait du sport ». Cela est-il vrai ? A qui l'a-t-il fait savoir ? Et qu'a-t-on répondu à l'ultimatum ?

En tout cas, les gouvernements, qu'ils soient présidés par M. Flandin, par M. Bouisson ou par M. Laval, jaloux des lauriers des Facta et des Brüning, laissent s'organiser, sans oser réagir, l'assaut au régime. Non avenu, le grand travail de la Commission du 6 février. La conspiration du silence faite sur le livre si probe et si courageux de son président, M. Bonnevey. Mis au rancart, le beau rapport de Marc Rucart. Oubliés, les projets de loi sur la fabrication, la vente et la détention des armes et sur les manifestations sur la voie publique. Et les grands quotidiens du matin et du soir, à la solde des fibustiers de l'industrie et de la finance, n'ont que sourires d'encouragement pour les ligues « patriotes », comme en eu.

rent pour leurs haut-parleurs les magnats de Lombardie et de Wetsphalie.

Contre cette carence des pouvoirs publics, impuissants ou complices, même les partis jusqu'ici gouvernementaux commencent à se révolter. Les Valoisens marquent que leur patience, qui fut longue, est à bout. De leur côté, socialistes et communistes ont compris que, devant le danger imminent, l'heure n'est pas aux controverses doctrinales. Les grandes organisations professionnelles et philosophiques, flanquées des combattants républicains, sont et ont toujours été en état d'alerte. Et là-bas, du fond des faubourgs et du fond des campagnes, se lève un grand souffle de résistance et de bataille.

C'est l'heure du grand rassemblement. Il a été préessuissé à la Chambre. L'effort, cette fois, non encore couronné de succès, n'aura pas été stérile. Mais si, au Parlement, il n'a pas abouti, il faut qu'il aboutisse dans le pays, après quoi le pays

l'imposera au Parlement. Il faut que, tout entier, il se dresse dans les cités tentaculaires, dans les grandes et petites agglomérations urbaines et rurales et jusque dans les plus humbles bourgs. Debout, les compagnons des usines ! Hardi, les gars des champs ! Présents, les travailleurs de la pensée ! Fraternellement unis, vous direz, vous clamerez que la « liberté chérie » n'est pas, pour vous, un vain mot et que ce n'est pas le colonel-comte et ses bandes qui vous l'arracheront.

C'est l'heure du grand rassemblement. Où ? Partout. Quand ? Le 14 juillet, fête de la liberté, commémoration de la prise de la Bastille, symbole de l'oppression séculaire, et qui, cette fois, marquera la ferme volonté du peuple de démolir, pierre par pierre, les nouvelles Bastilles édifiées par la moderne féodalité économique et scellera à nouveau, solennellement et grandiosement, l'union indissoluble de la France avec la démocratie vraie.

VICTOR BASCH.

(*La Terre libre*, 22 juin 1935.)

LISEZ ET FAITES LIRE :

Victor BASCH

Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme

**POUR LA DÉFENSE
DES
LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES**

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14^e (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

LA PROPAGANDE HITLÉRIENNE A LA FRONTIÈRE DANOISE

Par Ludvig STEPHASIUS

Le Danemark comprend un grand nombre d'îles et une presqu'île, le Jutland. Celui-ci touche, dans sa partie sud, à l'Allemagne, qui est ainsi le seul pays ayant une frontière terrestre en commun avec le Danemark. C'est dans cette zone frontière que la propagande allemande déploie tous ses efforts. La province frontière méridionale du Danemark porte deux noms. Quand on vient du Nord, elle se nomme le « Jutland méridional » — Sønderjylland — ; si on y accède par le Sud, en venant d'Allemagne, elle s'appelle « Slesvig du Nord » — Nordschleswig. Cette dénomination montre qu'il s'agit d'un pays chaudement disputé au cours de l'histoire, et il en fut ainsi parce que sur ce sol deux peuples, les Danois et les Allemands, s'affrontèrent. Les dernières dispositions légales concernant la nationalité de ces régions datent de l'année 1920, et s'appuient sur un plébiscite qui permit à tous les habitants d'exprimer librement leurs désirs. Ce plébiscite donna lieu à un partage, ou plus exactement à une séparation de la population du duché de Slesvig : la partie Sud opta pour l'Allemagne, la partie Nord demanda son retour au Danemark.

En Jutland méridional, le plébiscite de 1920 donna 75 % des voix au Danemark, 25 % à l'Allemagne ; les chiffres exacts sont 75.431 voix contre 25.329. Le nombre de voix pour l'Allemagne fut supérieur au nombre d'habitants appartenant aujourd'hui à la minorité allemande ; cela s'explique parce qu'un certain nombre de personnes furent autorisées à prendre part au plébiscite, alors qu'elles étaient simplement nées dans le pays, mais l'avaient quitté par la suite. Ces habitants, nés par hasard dans la province, n'avaient ni relations, ni liens les rattachant au sol natal et, par suite, on n'entendit même plus parler d'eux. Plus tard, lorsque les familles de fonctionnaires allemands quittèrent définitivement le pays, la minorité allemande du Jutland méridional tomba à 13,2 %, proportion qui n'a pas varié depuis cette époque. Le recensement des habitants à tendance allemande est donné par les résultats des élections à la Chambre des députés danois — Folketing. Il n'existe point d'autre procédé de recensement, car la langue parlée par les habitants ne permet pas la discrimination des nationalités. Il est curieux, en effet, de constater que dans le Jutland méridional, la majorité danoise et la minorité allemande parlent le danois. Dans le Jutland méridional on ne parle jamais, lorsqu'on veut être précis, de Danois ou d'Allemands, mais de « sympathisants » danois ou allemands. Un tiers de la minorité au plus parle allemand. Les descendants des immigrés, venus jadis

de Prusse, sont la plupart adhérents à la social-démocratie danoise et, bien que parlant allemand, chez eux, ils ne votent pas « allemand » aux élections.

Souvent la frontière ethnique sépare les membres d'une même famille ; la nationalité peut varier d'une génération à l'autre ; mieux encore : il arrive qu'un même individu change d'opinion au cours de son existence. Dans l'ensemble, cependant, le nombre d'adhérents de la minorité allemande reste constant.

Si une partie de la population danoise, compacte et très homogène, s'est déclarée allemande, cela provient de ce que, à l'époque de la Réforme, les pasteurs achevaient leurs études théologiques à Wittenberg, et ne savaient prêcher et donner l'instruction religieuse qu'en allemand. Une partie de leur clientèle formait ce que l'on pourrait appeler l'aristocratie des villages et des petites villes. Aujourd'hui encore, les « Hjemmetyske », c'est-à-dire les autochtones allemands, par opposition aux véritables Allemands venus du dehors, représentent une force économique supérieure à leur force numérique.

Tant que l'Allemagne fut République, un calme relatif régna à la frontière germano-danoise, mais après l'installation des nationaux-socialistes dans l'Empire, il en fut autrement.

Alors commença une campagne revisionniste allemande qui eut un grand retentissement en Allemagne et dans les pays scandinaves, et qui fut inaugurée par deux discours de représentants allemands. Deux orateurs, célébrités locales connues de longue date pour leurs menées à la frontière germano-danoise, furent les protagonistes de cette campagne. Des discours furent prononcés le 5 avril 1933 à Eckernförde, par le Pasteur Peperkorn, de Viöl, et le bourgmestre Dr Sievers, d'Eckernförde.

Les deux propagandistes exigeaient purement et simplement la réintégration du Jutland méridional à l'Allemagne.

En dépit du fait que toute la région méridionale jusqu'au canal de Kiel ne fut germanisée — au point de vue linguistique — qu'à une époque relativement récente, la partie septentrionale qui en 1920 s'était prononcée nettement pour le Danemark, fut désignée dans ces discours comme une terre qui, ayant appartenue à l'Allemagne dans les temps les plus reculés, avait été plus tard arrachée violemment à la patrie allemande. Le Pasteur Peperkorn annonça qu'un réseau d'environ 80 groupes du parti national-socialiste allemand et des sec-

tions d'assaut devait tendre un filet à mailles serrées sur tout le pays.

L'irruption des irréguliers en territoire danois et le soulèvement spontané de la population allemande du pays devaient créer un fait accompli et faire passer cette partie de la province sous la domination allemande. C'est à quoi beaucoup de personnes s'attendaient.

Mais les choses se passèrent différemment. Tous les pays scandinaves s'émurent de la situation, notamment la Suède, dont Goering brigua les faveurs ; il croyait bien connaître ce pays, en raison de parents plus ou moins éloignés qu'il y avait. Toute la Scandinavie se dressa et fit entendre une protestation véhémement.

« La frontière du Danemark est la frontière méridionale de la Scandinavie. »

Tel fut le mot d'ordre. Le gouvernement de Berlin feignit la surprise et, désirant montrer combien il était épris de « culture », il siffla ses chiens hargneux pour les faire rentrer au chenil.

« La politique extérieure du Reich allemand se fait à Berlin et non à Eckernförden », dit-on dans les milieux officiels allemands, et la question de la frontière germano-danoise fut reléguée au second plan : on tranquillisa le gouvernement de Copenhague, en disant sans vergogne que *le problème ne se posait pas d'une façon urgente*. Le calme, néanmoins, semblait rétabli. Mais bientôt l'on apprit de singulières nouvelles, et qui ne furent pas sans causer une forte surprise : Les orateurs allemands rappelés à l'ordre par leur gouvernement furent déplacés, mais promus à des postes plus importants qu'auparavant.

M. le Dr Sievers fut nommé bourgmestre de première classe ; il ne faudrait pas croire qu'on l'envoya dans une ville allemande loin de la frontière danoise, — c'est à Flensburg, c'est-à-dire dans la zone de la frontière même qu'il exerça ses nouvelles fonctions. Mieux encore, il fut nommé « chef de la province et directeur des affaires de la N.S.D.A.P. pour le Slesvig du Nord (Landesleiter für die Angelegenheiten der N.S.D.A.P. in Nord-Schleswig » ; sa situation dans le Jutland méridional est la même que celle occupée naguère par M. Bürckel dans le territoire de la Sarre, et sa mission spéciale est de rallier au nazisme les Allemands habitant le Danemark.

M. Peperkorn, le modeste pasteur, fut promu au rang de Conseiller de Consistoire à Berlin, puis nommé chef de la propagande du Slesvig septentrional ; il passa ensuite quelque temps à Berlin et revint enfin, comme chef de la propagande, dans le cercle prussien de Südtondern, limitrophe du Danemark et du territoire où M. Sievers exerce les mêmes fonctions.

La presse danoise du Jutland méridional s'est demandée à plusieurs reprises comment on pouvait expliquer la contradiction entre les paroles d'apaisement de Berlin, qui s'est plu à souligner l'importance de bonnes relations avec le Danemark et les manœuvres inquiétantes qui se passent à la frontière. On a demandé à maintes reprises de

bien vouloir mettre en harmonie les promesses et les actes, afin qu'au Danemark on puisse croire à la sincérité des sentiments de bon voisinage du Reich. Berlin, d'habitude si loquace, n'a jamais répondu à cette question.

M. Rosenberg, dictateur de la culture germanique et animateur de la politique étrangère allemande, fit, le 11 octobre 1933, à Flensburg, une tentative maladroite d'apaisement. Il pensa que la situation, difficile à cette époque, amènerait les deux pays à négocier et qu'il en résulterait un tracé de frontière pour lequel on demanderait aux deux parties de faire de sérieuses concessions. C'était l'aveu que le ministre allemand reconnaissait l'impossibilité de reprendre toute la province — allemande avant la guerre — mais qu'il voulait au moins en escamoter un morceau. Si Rosenberg s'exprima en termes assez vagues et ambigus, il n'en est pas moins vrai que son discours trahissait des intentions sérieuses. La propagande révisionniste allemande se sert volontiers d'un cliché qu'elle croit efficace : elle prétend que l'Allemagne, dont l'économie est florissante, exercera sur le Slesvig Nord, négligé au point de vue économique par le Danemark, une telle attraction que « la province du Slesvig Nord obliera Copenhague à entrer en pourparlers avec l'Allemagne pour la restitution du territoire soumis à plébiscite ».

L'offensive allemande, politique et culturelle, contre l'intégrité du Danemark, se fait sur un large front. Elle soulève quatre problèmes qui doivent en fin de compte créer une « question » européenne :

1) Toute la minorité allemande du Slesvig Nord sera incorporée au parti nazi et soumise à des organes de direction du Reich ;

2) Par des moyens pécuniaires de provenance allemande, on provoquera dans le Jutland méridional une « inflation d'écoles privées », pour faire croire à l'attachement de la population de ces régions au Reich ;

3) Les propriétés danoises seront achetées systématiquement par les Allemands ;

4) Dans le Reich même, on répandra la croyance — surtout parmi la jeunesse — que le Jutland méridional est allemand, et, malgré le plébiscite de 1920, on dira que ces territoires ont été ravis par la force à l'Allemagne.

L'incorporation des Allemands dans le parti nazi se fera naturellement par la création d'une N.S.D.A.P. dans le pays même. Le bourgmestre de Flensburg, M. Sievers, nommera le chef nazi du Slesvig Nord. Les Allemands ont organisé un parti politique parlementaire pour les élections au Parlement de Copenhague, et comme ce parti est maintenant complètement inféodé aux Nazis, on se trouve en présence d'une anomalie unique en Europe : on voit au Danemark un parti politique créé et instauré sous la direction officielle d'un Etat voisin. Il va de soi que dans le Slesvig Nord il existe des Sections d'assaut — S.A. — mais il ne faut pas confondre ces Nazis allemands avec les Nazis danois. Ces deux sortes de Nazis sont des

frères ennemis : à l'occasion, ils échangent des coups qui n'ont rien de fraternel.

Les S.A. du Jutland méridional mènent une existence que l'on peut qualifier de souterraine. C'est à cause des incidents qui se sont produits dans ce pays que le gouvernement danois a interdit le port d'uniformes et d'insignes politiques ; l'interdiction a été étendue ensuite aux autres provinces et a préservé le Danemark d'une guerre civile larvée, comme on en a vu en Allemagne. Malheureusement on n'a pas pu se décider jusqu'à présent à interdire toutes les formations privées de caractère militaire, sans doute par égard pour le corps des « tireurs académiques » (Akademisk-Skyttekorps).

Le militarisme illégal allemand a fait s'abattre sur le sol danois des semences véneuses et dangereuses. En décembre 1933, la presse danoise fut effrayée d'apprendre que dans le Jutland méridional on avait formé un corps d'assaut motorisé. Les propriétaires allemands d'automobiles et de motocyclettes avaient mis à la disposition d'une formation nazi leurs véhicules, et les propriétaires d'embarcations à moteur des villes côtières de Graasten et Sønderborg, en face de la côte allemande, avaient suivi cet exemple. Les véhicules étaient contrôlés par le corps d'assaut motorisé de Flensburg, les embarcations relevaient de la flottille d'assaut de cette même ville allemande. On prétendait aussi, dans la presse — et l'assertion n'a jamais été démentie — que la minorité allemande pouvait à tout instant concentrer un millier d'hommes en un endroit quelconque de la province. On n'avait pas prévu encore une action effective.

Avant que le grand public en Danemark eût pu prendre position dans cette question et avant que le gouvernement pût intervenir, les instructions vinrent d'Allemagne, enjoignant aux organisateurs de dissoudre ces détachements illégaux. Le chef nazi lui-même fit publier un « ordre » dans le journal allemand *Nord-Schleswigsche Zeitung d'Aabenraa*, le 23 janvier 1934 ; cet ordre de dissolution portait, comme de juste, au lieu de signature, les mots « Heil Hitler ». Dans le même journal parut un deuxième ordre prescrivant aux adhérents des corps d'assaut de rester réunis dans la formation spéciale (Nord-Schleswigsche Kameradschaft). Jamais on n'a su quelle était la nature exacte de cette nouvelle association, mais elle semble être tombée en léthargie, car jusqu'à aujourd'hui elle n'a plus fait parler d'elle. Ces événements ne montrent pas moins d'une façon inquiétante comment l'Allemagne procède pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Danemark.

Un phénomène du même genre nous est donné par la manière dont les maîtres artisans allemands du Jutland méridional sont amenés au parti nazi. Ils se retirent des chambres artisanales danoises, mais ne forment pas, comme on devrait s'y attendre, des chambres allemandes sur territoire danois ; ils s'inscrivent directement à la chambre artisanale de Flensburg ! Il existe un Bureau de renseignements et de conseils pour les artisans et ouvriers à Aabenraa, qui est en relations directes

avec le Bureau Economique d'Exploitation de la Chambre Artisanale de Flensburg. Non seulement l'on crée ainsi des points d'appui nationaux-socialistes allemands, mais on arrive encore à agir indirectement sur les parents, grâce à l'organisation de l'apprentissage : la jeunesse est élevée dans les sentiments allemands, dans la langue allemande et dans les théories politiques allemandes.

Nous voyons ici la lutte politique s'engager sur le terrain de la civilisation d'un pays. Il a été déjà fait allusion à « l'inflation des écoles allemandes ». On ne peut comprendre les faits qu'en jetant un coup d'œil rapide sur la législation danoise, très particulière dans le domaine de l'enseignement des minorités. Il y a dans le Jutland méridional, à côté des écoles danoises, des écoles communales allemandes ; ces dernières jouissent des mêmes prérogatives que les danoises et ne se distinguent que par l'usage et le culte de la langue allemande, celle-ci devant être apprise d'abord par la grande majorité des enfants prétendument allemands.

Le droit de créer des écoles privées appartient à la minorité allemande, non pas comme récompense pour une attitude politique loyale, mais en vertu du paragraphe 83 de la Constitution danoise, suivant lequel personne n'est obligé de confier son enfant aux écoles de l'Etat ou de la commune. Il suffit de réunir *douze enfants* pour qu'il soit permis aux parents de fonder une école privée. Ceux qui, dans le Jutland méridional, désirent un enseignement en langue allemande et à tendance allemande, ne manquent pas d'invoquer ce paragraphe. Comme toutes les écoles privées, les écoles allemandes reçoivent une subvention annuelle de 50 couronnes danoises par enfant. Le contrôle n'est exercé que sur les statistiques, il est destiné à vérifier si le nombre des élèves ne descend pas au-dessous de 12.

La Ligue populaire allemande du Reich pour le germanisme à l'étranger (Reichsdeutscher Volksbund für das Deutschtum im Ausland = V.D.A.) s'est jetée avec frénésie sur ce paragraphe qui favorise si bien ses desseins. Depuis 1933, on a fondé 54 écoles privées allemandes dans le Jutland méridional : les instituteurs sont, pour la plupart, des Allemands du Reich. Il est rare que l'un d'eux commette la maladresse de se montrer hostile à l'Etat et présente aux élèves le patriotisme allemand de telle sorte qu'il soit possible de le poursuivre pour propagande directe en faveur d'une révision de frontière. Dans les cas, cependant, où pareil fait se présente, on ne renouvelle pas au délinquant son permis de séjour, qui court de six mois en six mois.

Les ressources pécuniaires pour toutes ces écoles si nombreuses viennent abondamment du Reich et on fait de la propagande pour les écoles allemandes en leur accordant des avantages matériels. Il arrive fréquemment — le cas est absolument typique — que l'on obtienne le changement de nationalité d'un écolier en faisant cadeau d'une bicyclette à la famille de l'enfant. Le périodique de H. P. Henssen, *Jahresübersicht*, dit dans son rapport annuel de 1933-34 :

« Fréquemment la création d'une école privée a lieu de la façon suivante : un Allemand achète une propriété foncière et y installe un gérant avec quelques enfants soumis à la loi de scolarité. Ce fut le cas à Stubbak. Là, on alla chercher quelques enfants d'un Russe immigré pendant la guerre et qui avait à plusieurs reprises déjà touché des secours du bureau de bienfaisance. On trouva encore les quatre enfants d'un malheureux pêcheur dans la misère ; ce pêcheur, comme son père, était Danois, dans la famille on ne parle que danois ; les enfants, jusqu'alors, avaient fréquenté l'école danoise située à cinq minutes de leur logis. Aujourd'hui, ces enfants, inscrits à l'école allemande, doivent faire 4 kilomètres pour aller à l'école privée allemande et 4 kilomètres pour rentrer chez eux. L'enseignement leur est donné par un immigré qui ne sait ni parler ni écrire, ni comprendre le danois. Mais la famille a reçu des secours variés : les enfants ont été vêtus de neuf.

« — Que tu es beau avec ton costume neuf ! dit un voisin à un des enfants.

« — Oui, c'est le costume que j'ai reçu de l'oncle Hitler, répondit, tout fier, le gamin, en caressant d'un geste satisfait les revers de son costume.

« Le nouveau propriétaire d'une exploitation agricole qui avait été vendue aux enchères, demanda au fermier s'il voulait rester en place.

« — Je ne demande pas mieux, répondit l'homme, mais je voudrais bien pouvoir retirer mes enfants de l'école privée !

« Le propriétaire précédent avait exigé, en prenant cet homme à son service, que ses enfants fussent inscrits à l'école privée allemande. »

De pareils faits sont très nombreux.

A Christiansfeld, il y a une école privée allemande fréquentée par 30 élèves. Cette ville étant située à l'extrémité nord du territoire jadis prussien, on pourrait croire qu'il s'agit là de véritables Allemands ; mais ces enfants sont de parents russes et polonais, dont les deux tiers ont gardé leur nationalité étrangère.

A Tinglev, le recteur Koopmann reçoit un traitement de l'Allemagne et dirige toute l'organisation des écoles privées du Slesvig du Nord. Invité par le journal *Hejmdal d'Aabenraa* à prouver que les écoles privées allemandes subsistent grâce aux cotisations des parents allemands, et non grâce aux ressources d'une autre origine, le recteur n'a répondu jusqu'à présent que d'une façon évasive. Il eût été désirable cependant d'être renseigné, car toutes ces écoles fréquentées, comme nous l'avons vu, par des enfants souvent extrêmement pauvres, sont installées admirablement et le plus souvent dans des bâtiments absolument neufs. La lutte économique livrée autour de la terre est plus importante encore que la lutte autour de l'école. Après la désannexion du Jutland méridional, le gouvernement danois, successeur légal de la Prusse, a renoncé à son droit de préemption sur plus de 300 propriétés dites « Rentengüte ». Les propriétés ainsi nommées sont des colonies créées par

l'Etat prussien dans les provinces polonaises et danoises qui appartenaient avant la guerre à la Prusse. Si, à l'heure actuelle, la lutte continue autour de ce territoire, c'est bien l'Allemagne qui l'a voulue et commencée. La Banque de crédit « Vogelgesang », établissement allemand de Haderslev, a versé en 1934, à des propriétaires fonciers, 282.000 couronnes, représentant 93 prêts hypothécaires ; la plupart de ces avances ont été consenties à des propriétaires habitant tout près de la frontière. La filiale de la Banque « Vogelgesang », la « Höfeverwaltungsgesellschaft » — Société d'administration de biens fonciers — a pris à sa charge 81 propriétés foncières, dont 73 à proximité immédiate de la frontière.

En 8 années, — de 1927 à 1934 — la Société « Vogelgesang » a consenti 1.007 prêts hypothécaires d'une valeur totale de 5.512.633 couronnes.

Le plus curieux dans cette affaire, c'est que M. Vogelgesang, qui d'ailleurs n'est pas originaire du Slesvig du Nord — il est né dans la Marche de Brandebourg — n'a pas établi des Allemands dans les propriétés endettées qu'il a achetées aux adjudications publiques ; ces propriétés sont restées inoccupées. La presse danoise dit à ce propos : « Il fait collection de terrains. » C'est la « Höfeverwaltungsgesellschaft » qui s'occupe de l'administration et ces terres ne doivent être confiées à des fermiers que lorsqu'elle aura suffisamment d'Allemands à sa disposition pour les peupler toutes. M. Vogelgesang recherche surtout les familles nombreuses Le V.D.A. est très heureux de l'appui qui lui est donné par M. Vogelgesang, bien qu'il agisse par lui-même dans le même sens que ce dernier. La collaboration d'une Banque de crédit foncier avec une Ligue de l'Enseignement est sans doute un phénomène unique en son genre.

La Höfeverwaltungsgesellschaft — cette Société d'administration de propriétés de Haderslev — est financée également par la Banque de crédits fonciers de Kiel, dont le principal actionnaire est le gouvernement allemand.

On comprend ainsi que M. Vogelgesang puisse poursuivre sans soucis son activité, malgré les pertes d'argent considérables qu'il a subies. A l'Assemblée générale qui eut lieu au cours de l'été 1934, le capital de la Société Vogelgesang passa de 495.000 couronnes à 49.000 couronnes, soit une réduction de 90 %. Mais on eut la surprise d'apprendre aussitôt après cette Assemblée générale que, grâce à l'apport de nouveaux capitaux, la Société avait rétabli complètement ses affaires et que le capital dont elle disposait s'élevait de nouveau à près de 500.000 couronnes ; la direction fit savoir que c'est grâce à ses relations avec des Allemands fortunés établis à l'étranger et surtout dans les pays d'outre-mer que le capital avait pu être relevé à la somme primitive. Les 495.000 couronnes de capital de la Banque de crédit Vogelgesang proviennent de 450.000 couronnes de subventions de l'Etat allemand et il en est de même du capital de la Société d'administration des propriétés foncières (Höfeverwaltungsgesellschaft), dont 150.000 couronnes ont été versées par l'Etat

allemand. Au demeurant, M. Vogelgesang est le directeur des deux Sociétés.

L'activité de M. Vogelgesang est fort appréciée en Allemagne ; cela ressort d'un discours du Dr Sievers, prononcé en 1933 à Läk ; l'orateur déclara que les nationaux-socialistes allemands ne cherchent pas à convertir au germanisme d'autres peuples, mais qu'ils préfèrent germaniser le sol.

En Allemagne, les écoliers apprennent l'histoire de ces pays d'une singulière façon : on leur enseigne que le Slesvig du Nord est essentiellement allemand, et l'on arrive à ce beau résultat en falsifiant, bien entendu, les faits et les statistiques de la façon la plus arbitraire.

Pour le moment, personne au Danemark ne redoute une intervention armée de l'Allemagne dans le Jutland méridional. Ce serait une provocation trop flagrante, qui mettrait en péril la paix européenne ; les nationaux-socialistes allemands ne courraient pas un pareil risque pour si peu. Les Danois, d'autre part, se croient capables de repousser un coup de main de troupes irrégulières avec les forces de police dont ils disposent. Mais, on méconnaît au Danemark, — sauf dans le Jutland méridional — l'importance de la lutte « culturelle » qui se livre entre Allemands et Danois. Il faut éveiller l'attention des Danois et leur faire comprendre la nécessité de résister à l'influence allemande, c'est là le devoir principal du mouvement de défense danois, et à la tête de ce mouvement se trouve M. H.-P. Hanssen, ancien député danois au Reichstag allemand, et ancien ministre danois chargé de la réintégration des territoires désannexés.

Le but de l'activité allemande dans le Jutland méridional est de germaniser réellement tout le pays, ou, faute de mieux, de faire croire à l'Europe que ces territoires sont allemands ; on espère pouvoir attirer l'attention sur ces pays lorsque, au cours de la révision du traité de Versailles, on s'attaquera aux questions territoriales. Il faut rappeler à ce sujet que le plébiscite dans le Jutland méridional ne remonte pas seulement au Traité de Versailles, mais surtout au Traité de Prague, conclu en 1866 entre la Prusse et l'Autriche ; le paragraphe 5 prévoyait le plébiscite, et les députés danois au Reichstag allemand et au Landtag de Prusse furent sans interruption, jusqu'en 1918, les symboles vivants de ce paragraphe 5. En 1920, la question de nationalité a été réglée une fois pour toutes entre l'Allemagne et le Danemark, et la juste décision qui a été prise est sans appel.

Quant à la minorité allemande au Danemark, cet Etat ne s'est en aucune façon engagé à la protéger conformément aux règlements internationaux. Ces règlements, d'ailleurs, ne seraient pas applicables au Danemark dans la forme qu'on leur a donnée. Du point de vue du droit international, les accords concernant la protection des minorités parlent de « minorités de race, de langue et de religion ». Aucune de ces définitions ne peut s'appliquer aux Allemands du Danemark,

du moins pas aux 13,2 pour cent d'Allemands « politiques », mais tout au plus aux 3 ou 4 pour cent de citoyens de langue allemande. La conception morale et politique du Danemark à l'égard de cette minorité s'élève bien au-dessus des conceptions européennes courantes. Mais on n'a jamais entendu parler des sentiments de gratitude des Allemands habitant le Danemark, on n'a jamais appris qu'à l'instar des Danois vivant sur sol allemand, ils aient fait une déclaration collective de loyauté à l'égard du pays qui leur donne l'hospitalité.

On a pu se rendre compte des sentiments de la population du Jutland méridional à la grande manifestation de Dybbøl (Düppeln), le 11 juin 1933. Sur une population de 175.000 habitants, 40.000 assistèrent pendant une journée entière à la fête populaire qui eut lieu à ciel ouvert. Du côté allemand, on a prétendu que la plupart des manifestants étaient des Danois venus du Nord. D'après le nombre de trains spéciaux arrivés à Dybbøl, on a constaté que 4.000 voyageurs seulement sur les 40.000 manifestants venaient du Nord. Il ne faut d'ailleurs pas voir dans cette manifestation le désir de procéder à un nouveau plébiscite, mais la volonté inébranlable de la nouvelle génération de montrer son attachement profond à l'ancienne patrie et à la province désannexée en 1920. Cette grande fête populaire fut une sorte d'illustration des paroles de la *Marseillaise* : « Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus. »

LUDVIG STEPHASIUS.

LE 6 FÉVRIER (Après l'enquête)

par

Victor BASCH,

Maurice PAZ, Emile KAHN.

Rapport et conclusions de la Commission spéciale de la Ligue des Droits de l'Homme

EN VENTE DANS NOS BUREAUX

27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)

Prix : 3 francs

Pour les Sections : 2 francs

UN FONDS NATIONAL DE CHOMAGE

Par Maurice ROLLAND, député du Rhône

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a adopté le rapport et la proposition de loi 3024 que je lui ai présenté, tendant à créer en France un fonds national de chômage. Je ne sais encore le sort que lui réservera le Parlement. Mais il semble bien, d'ores et déjà, que le gouvernement ne donnera pas facilement son accord sur un tel projet. Il faudra que l'opinion ouvrière et démocratique l'y pousse. C'est la raison pour laquelle, je voudrais exposer aux lecteurs des *Cahiers* la nécessité urgente de doter notre pays, avec un fonds national, d'une véritable législation du chômage.

Le problème me paraît devoir retenir l'attention des ligueurs ; mieux, il mérite que la Ligue tout entière lui consacre une partie de son activité...

Mais, m'objectera-t-on, la Ligue a d'autres tâches...

Sans doute.

Mais le « droit au travail » n'est-il pas un droit imprescriptible de l'homme, un droit méconnu par la société ? Ce droit doit être énergiquement défendu. Si des centaines de milliers d'hommes et de femmes en sont actuellement privés, il faut regarder en face cet angoissant problème que pose pour toutes les victimes de la crise le « droit à la vie », autre droit de l'homme...

Qu'on veuille bien m'excuser si je pense qu'il n'est pas, dans les circonstances présentes, de devoir plus pressant, de besogne plus noble que de lutter contre la misère, la misère mauvaise conseillère, la misère désespérante...

Un régime qui se flatte d'être démocratique ne serait qu'une sinistre duperie s'il restait insensible devant les souffrances des sans-travail... Que dis-je, il aurait perdu jusqu'au droit d'exister, puisqu'il trahirait ses promesses et ne remplirait aucun des espoirs que l'on avait mis en lui.

Il est bon, certes, d'organiser des meetings pour la défense des libertés républicaines, pour protester contre tel abus de pouvoir ou se dresser contre telle injustice.

Mais l'injustice la plus intolérable est celle qui consiste, pour une société, à méconnaître le droit de chacun au travail et à se refuser à accomplir son devoir de solidarité. Les victimes d'une telle organisation sociale sont bien vite enclins à accorder beaucoup moins de prix à la notion même de liberté qui nous est si chère... N'est-ce pas la lamentable histoire du national-socialisme dont nous ne devons pas oublier les leçons ?

Primum vivere.

Oui, d'abord vivre.

La vraie bataille contre le fascisme est là : Exi-

ger de la démocratie qu'elle soit autre chose qu'un mot, un paravent derrière lequel l'égoïsme de quelques-uns réduit la grande masse des autres à la misère...

Du travail ou du pain

Mon intention est de n'envisager ici qu'un aspect du problème posé par la persistance et l'aggravation de la crise : celui de l'assistance aux chômeurs.

Evidemment, notre effort doit tendre avant tout à vaincre complètement la crise, à résorber le chômage, à donner du travail aux chômeurs. Il serait superflu que je m'étende longuement sur ce sujet, quelle qu'en soit l'importance. Un plan (1) existe. Il me paraît inutile d'y apporter de nouveaux commentaires. Que l'action s'intensifie pour faire le plus rapidement possible, autour de ce plan, le rassemblement des bonnes volontés, entièrement d'accord. Mais je demande qu'on veuille bien songer, en attendant le retour à une situation normale, à la détresse de ceux qui, exclus du bénéfice de l'allocation chômage, pour des raisons plus ou moins arbitraires, ont besoin, non de paroles d'encouragement et d'espoir, mais de secours immédiats. Nombreux, en effet, beaucoup trop nombreux sont les sans-travail que notre réglementation actuelle du chômage prive de l'indemnité perçue par plus de 400.000 chômeurs secourus.

Une telle situation ne saurait se prolonger. La revendication des chômeurs : « du travail ou du pain » est parfaitement légitime.

Aussi longtemps que nos gouvernants se refusent à une redistribution équitable du travail permettant au travailleur de profiter du progrès technique, aussi longtemps qu'il y aura des hommes offrant vainement leurs bras ou leurs cerveaux, ces derniers auront le droit strict que s'exerce en leur faveur la solidarité de la nation.

Voilà pour le principe.

Personne, bien entendu, n'oserait en formuler d'autres et il n'est aucun conservateur, si réactionnaire fût-il, qui oserait prétendre que des chômeurs doivent être abandonnés à leur malheureux sort.

A tour de rôle, les ministres du Travail les ont assurés de leur « traditionnelle bienveillance ».

Il n'en reste pas moins que les différents projets dont la réalisation pourrait véritablement améliorer leur situation difficile sont toujours à l'étude. Et que ce long temps de réflexions, que les services s'octroient, ne témoigne guère de cette bonne volonté, sur laquelle, cependant, nous devrions pouvoir compter...

(1) Plan de rénovation économique proposé par la Confédération générale du Travail.

Le chômage en France

Disons-le net : la crise qui va en s'atténuant dans la plupart des autres pays, prend des proportions inquiétantes. Chaque semaine, en effet, les statistiques du ministère du Travail indiquent une augmentation du nombre des « *chômeurs secourus* », qui varie de 6 à 10.000. C'est ainsi qu'à la date du 27 décembre, les chiffres officiels sont de 104.932 en augmentation de 101.015 sur la semaine correspondante de l'année dernière. Ajoutons que ces chiffres ne donnent qu'une faible idée de l'importance du chômage en France. La raison en est que sont seulement recensés les chômeurs secourus et que beaucoup de sans-travail, ne remplissant pas les conditions exigées par le règlement ne sont pas inscrits aux fonds de chômage.

Deux catégories de chômeurs ne peuvent actuellement bénéficier de l'indemnité accordée aux sans-travail.

Dans la première sont ceux qui habitent dans une localité n'ayant pas créé de fonds de chômage. Il est bon de noter, à cet égard, que le chiffre de 404.932 chômeurs secourus correspond à 1.384 fonds de chômage constitués dans 4.220 communes.

Dans la seconde catégorie, sont les chômeurs, qui, titulaires de l'assistance obligatoire, ou d'une pension quelconque, ou depuis trop longtemps au chômage, se voient refuser l'inscription ou sont radiés des secours.

Voilà pour les chômeurs « *totaux* ».

Il y a lieu aussi de tenir compte des chômeurs « *partiels* », car toutes les industries sont plus ou moins touchées par la crise.

Les chiffres suivants sont donnés par l'*Officiel* à la date du 4 janvier :

Les effectifs des établissements occupant en principe au moins 100 personnes ont diminué de 5,60 % par comparaison avec les effectifs du début de décembre 1933.

D'autre part, la proportion des effectifs ne faisant pas la semaine normale, c'est-à-dire, en principe moins de 48 heures par semaine, s'élevait à 46,08 % au début de décembre 1934 contre 35,53 % au début de décembre 1933.

Toutefois, ne chômaient qu'un jour au plus par semaine au début de décembre 1934, 31,66 % contre 25,31 % au début de décembre 1933.

Ceux qui chômaient plus d'un jour par semaine constituaient 8,71 % des effectifs totaux au début de décembre 1934 contre 8,07 % au début de décembre 1933.

Quant à ceux qui chômaient deux jours et plus leur proportion était de 5,71 % contre 2,15 % au début de décembre 1933.

Ces quelques chiffres montrent assez l'importance du problème surtout à un moment où, quelles que soient les prévisions optimistes, la crise ne semble pas devoir évoluer vers sa fin...

Dans certains pays étrangers plus éprouvés encore que nous par le chômage, divers systèmes d'assurances fonctionnent. En Angleterre, en Al-

lemagne, en Autriche, en Italie, en Pologne, en Bulgarie, en Russie, plus de 40 millions de travailleurs sont secourus par l'assurance-chômage.

Il y a là des expériences très intéressantes dont nous pouvons utilement profiter.

Sans doute, le fonctionnement de ces différents systèmes n'a pas toujours été parfait. Des abus ont été constatés. Et l'ampleur même de la crise a rendu insuffisant le fonds constitué par la prévoyance.

Néanmoins, c'est dans cette voie qu'il conviendra demain de s'engager. Mais pour aujourd'hui il est, hélas ! trop tard de songer à l'assurance-chômage.

Le risque est réalisé, le chômage existe.

Il est des détresses à secourir sans retard. Un seul moyen s'offre à nous : faire appel à la solidarité nationale.

Lorsque nous serons sortis des embarras actuels, il sera sage de s'inspirer de l'exemple qui nous a été donné par l'étranger. La régularité avec laquelle apparaissent certaines dépressions périodiques — crises cycliques comme les appellent les économistes — permettent de s'armer à l'avance contre elles. Si l'armement est insuffisant, s'il est débordé par l'événement, il n'en constitue pas moins une première ligne de résistance qu'on est toujours bien aise d'utiliser. Votre maison était incomplètement assurée, vous êtes cependant heureux qu'elle ait été, en partie, couverte contre le sinistre qui vient de la détruire...

Critiques de la réglementation actuelle

Nous n'avons, en France, aucune loi relative au chômage. L'ensemble de la matière est réglementée par une trentaine de décrets, d'arrêtés, d'instructions ministérielles souvent contradictoires qui ne sont guère de nature à faciliter la tâche ingrate des commissions paritaires locales.

Cette réglementation comporte un certain nombre de lacunes, voire même d'injustices. Qu'il me soit permis d'en signaler quelques-unes.

D'abord, la faculté de créer des fonds municipaux de chômage est laissée à l'initiative des municipalités. Il arrive ainsi que, dans de nombreuses communes limitrophes de centres industriels importants, il n'existe pas de fonds municipal de chômage soit que l'administration municipale n'ait pas cru opportun d'en créer un, soit qu'elle ait négligé d'adhérer au fonds départemental, soit surtout qu'elle ait reculé devant les charges financières qu'une telle création entraînerait.

Ainsi, nous avons en réalité deux sortes de chômeurs : ceux qui sont secourus, et ceux qui, tout en remplissant les mêmes conditions, sont exclus des allocations chômage.

Ensuite, en l'absence d'une « définition légale du chômeur » l'inscription aux fonds de chômage est subordonnée à certaines conditions d'admission dont la conséquence est de priver injustement le sans-travail de son droit à l'indemnité de chômage.

Voici un exemple : pour être inscrit, le chômeur est tenu de présenter un certificat de travail attes-

tant au moins six mois de présence à l'atelier ou à l'entreprise avec mention du congédiement pour raison de compression de personnel.

Une double objection peut être faite, à cet égard.

En premier lieu, aucun employé n'est obligé de fournir un tel certificat, puisqu'aux termes de l'article 24, livre premier du Code du Travail, il n'est tenu de porter sur le certificat que les mentions de la date d'entrée, celle de sortie et l'espèce de travail auquel le salarié a été employé. Il a même été jugé que, l'employeur se refusant à toute autre mention, l'ouvrier qui a perdu le bénéfice de l'allocation chômage n'est fondé à lui en faire aucun grief, puisque le patron s'est strictement conformé aux prescriptions légales. C'est ce qu'a dit la Cour de Cassation, notamment le 16 mars 1931.

Il suffit, dira-t-on, de modifier l'article 24 du Code du Travail. Une proposition de loi que j'avais eu l'honneur de déposer en ce sens a été renvoyée à la suite... Certains ont, en effet, prétendu que l'aveu de manque de travail de la part des employeurs pourrait porter atteinte à leur crédit comme constituant une reconnaissance des difficultés que traverseraient leurs entreprises.

En second lieu, la nécessité de présenter un certificat de travail attestant au moins six mois de présence, éloigne du même coup du fonds de chômage, des chômeurs non moins intéressants que les autres. Je songe, en particulier, aux artisans ou aux petits commerçants dessaisis de leurs fonds et qui voudraient trouver de l'embauche, aux jeunes gens qui sortent de l'école ou qui sont libérés du service militaire, dans l'impossibilité de se procurer du travail en raison de la crise.

Que dire enfin des abus et des fantaisies d'interprétation auxquelles donne lieu l'application des textes actuels de la part de certaines commissions dites paritaires ?

N'a-t-on pas vu, malgré des circulaires et des instructions ministérielles précises, des chômeurs rayés des listes de secours sous les prétextes les plus irréguliers ? Certaines décisions prennent motif que « l'intéressé n'a pas fait de démarches pour trouver du travail ». Outre qu'il n'a pas à justifier de telles démarches, nous pouvons nous demander en vertu de quelle enquête, ou de quel contrôle une affirmation semblable peut être apportée.

N'avons-nous pas vu aussi des chômeurs rayés sous prétexte qu'ils émargeaient depuis deux ans aux caisses alors qu'aucune limitation de durée n'est prévue.

Que penser encore de ce motif : « a été vu en état d'ivresse publique » quand aucun procès-verbal, aucune contravention n'a été dressée et qu'aucune poursuite n'est intervenue ? Quelle garantie peut avoir le chômeur contre des affirmations aussi péremptoires.

Je ne parlerai pas ici des démarches et des indiscretions de certains enquêteurs aussi contraires au bon sens que chaquantes pour la dignité et la légitime fierté de certains travailleurs malheureux et victimes d'une crise qu'ils n'ont pourtant point

créée. Qu'il me suffise de dire qu'il y a lieu d'éviter que de tels froissements, que de telles rancœurs, que de tels mécontentements ne se fassent jour, provoqués par des malentendus et des injustices, au moment où certains trublions n'hésitent pas à faire flèche de tout bois pour discréditer le régime républicain...

Les charges des communes

Je n'ai voulu noter, dans cet exposé critique, que des choses essentielles. Et cependant certaines autres pratiques ne sont guère défendables. C'est ainsi que l'allocation chômage n'est accordée qu'au seul chef de famille. Dans ces conditions, un homme de 20 ou 30 ans qui habite soit avec son vieux père, soit avec sa mère veuve, ne peut toucher qu'une demi-indemnité de 4 frs par jour.

Mais il importe de signaler un austre aspect de l'incohérence et de l'injustice du système actuel dont les communes elles-mêmes sont victimes.

Celles qui possèdent un fonds de chômage supportent une bonne part des dépenses, le reste incombant au département et à l'Etat.

Pour faire face à ces obligations financières, beaucoup d'entre elles ont dû contracter des emprunts. Mais les voici aujourd'hui à bout de souffle. Elles ne peuvent plus, pour la plupart, continuer ces sacrifices financiers ; et cela d'autant plus qu'elles ont vu, avec la crise, diminuer leurs recettes ordinaires. Pour l'heure, c'est bien souvent au détriment des autres services municipaux que fonctionnent les fonds municipaux de chômage.

Pour certaines communes industrielles la situation est particulièrement douloureuse. Des conseils municipaux menacent de démissionner.

Il est indispensable que l'Etat intervienne, prenne à sa charge la totalité des dépenses occasionnées par les allocations de chômage.

Le chômage est un risque social et un mal que toute la collectivité doit conjurer.

C'est donc au pays tout entier à venir en aide aux victimes de la crise.

Telles sont les raisons qui nécessitent la création immédiate en France, à défaut d'une loi d'assurance chômage, une législation du chômage par la création d'un fonds national de chômage...

La définition légale du chômeur

Une des innovations, la plus heureuse, me semble-t-il de la proposition de loi adoptée par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre consiste à « définir légalement le chômeur » et à préciser très clairement les conditions dans lesquelles un sans-travail pourra être secouru. Le problème est de protéger les droits du chômeur véritable et de sauvegarder les intérêts de la collectivité en renforçant, tout en les simplifiant, les moyens de vérification et de contrôle.

En ce qui concerne le chômeur total, un ministre du Travail, le 9 décembre 1932, donnait à la Chambre le critère le plus logique lorsqu'il déclarait : « Il y a deux éléments qui peuvent permettre d'inscrire un ouvrier à une caisse de chômage, ou bien il apporte un certificat de travail constatant qu'il a été renvoyé, faute de travail, ou,

deuxième élément qui suffit à mes yeux, à lui seul, un travailleur se présente à un office de placement qui ne peut lui donner un emploi. Dans l'un et l'autre cas, on doit l'inscrire, à une caisse de chômage. » (1).

Un tel critérium eut été des plus satisfaisants si l'administration en avait tenu compte. J'entends bien que les agents d'exécution pourront toujours invoquer comme excuse une nouvelle circulaire ou instruction ministérielle qui contredit les précédentes à moins que ce ne soit une plus ancienne que l'on exhume des archives et que l'on fait revivre pour les besoins de la cause.

C'est justement pour supprimer tout ce fatras qu'il convient de légiférer. On supprime moins facilement les lois que les circulaires et les décrets.

L'article 6 de la proposition de loi 3024 est ainsi conçu : « doit être considéré comme chômeur tout salarié ou toute personne qui, ayant fait, au bureau de placement public, syndical ou mutualiste une demande d'emploi qu'elle serait apte à remplir, n'a pu voir cette demande satisfaite dans un délai de trois jours. »

L'article 7 visant les chômeurs partiels est ainsi rédigé : « doit être considéré comme chômeur partiel tout salarié qui, tout en continuant à être employé par son employeur, n'est occupé par celui-ci en suite de manque de travail, soit moins de 4 jours ou 32 heures par semaine, soit une semaine seulement sur deux ».

Dans l'un et l'autre cas, la charge de la preuve incomberait non au chômeur mais à l'administration qui aura à sa disposition les moyens suffisants d'investigation et de contrôle.

Aussi les bureaux de placement (art. 8) publics et privés seront-ils tenus, tous les huit jours, de transmettre à la caisse départementale la liste des personnes pouvant être considérées comme chômeurs aux termes de l'art. 6 et ce, à peine d'une amende correctionnelle de 100 à 1.000 frs à la charge du directeur. Dans les villes où il n'existe pas de bureau de placement, les demandes et offres d'emploi sont remises à la mairie. C'est le maire qui sera alors tenu de transmettre à la caisse départementale la liste des personnes pouvant être considérées comme chômeurs.

Mécanisme du contrôle

Pour bénéficier de l'allocation chômage, le chômeur devra faire une déclaration à la mairie de son domicile. Les demandes seront soumises à la commission paritaire municipale qui aura fait procéder à une enquête préalable.

Ne pourront, en effet, être admis sur les listes des chômeurs secourus :

1° Les personnes ayant des ressources suffisantes ;

2° Les personnes ne vivant pas de leur travail ;

3° Celles qui se trouvent en chômage pour raison d'invalidité ;

4° Celles qui se livrent habituellement à la boisson ou à la débauche ;

(1) J. O. du 10-12-1932, p. 3510.

5° Les chômeurs partiels qui perçoivent un salaire ou une indemnité de leur employeur pour les journées de chômage partiel ;

6° Les chômeurs partiels qui effectuent les jours de chômage partiel un travail contre rétribution.

Toutefois, si ce salaire, cette indemnité ou cette rétribution est inférieur au montant de l'allocation de chômage, il peut être alloué la différence entre ce salaire, cette indemnité ou cette rétribution et cette allocation ;

7° Les chômeurs qui, sans excuse valable, auront refusé un emploi offert ou n'auront pas répondu aux convocations qui leur auront été adressées ;

8° Ceux qui auront fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères ou ceux qui auraient touché indûment des secours en ne faisant pas connaître qu'ils n'étaient plus chômeurs ou qu'ils ne remplissaient plus les conditions requises pour y participer ;

9° Les étrangers qui ne sont pas en possession d'une carte d'identité de travailleur non périmée.

Le chômeur pourra faire appel de la décision de la commission paritaire locale devant une commission départementale et, en dernière instance, devant la commission supérieure de chômage au ministère du Travail.

Les commissions paritaires, se mouvant dans des textes précis, donneront le maximum de garantie. Elles ont l'avantage d'être près des intéressés et de disposer d'éléments d'information dont seraient privés les commissions départementales qui voudraient juger en premier ressort.

La distribution des secours

En aucun cas, le total des secours alloués ne pourra dépasser le demi-salaire moyen de la corporation, augmenté du montant des allocations familiales.

Les secours pourront être donnés soit en espèces, soit en prestation en nature, soit sous la forme d'un salaire correspondant à un travail déterminé.

Lorsque les départements, les communes, les établissements publics feront exécuter des travaux d'intérêt général destinés à réduire le chômage, ils pourront obtenir du fonds national de chômage, par le canal des caisses départementales, à titre de participation, une somme égale au montant des allocations chômage qui auraient été payés aux chômeurs ainsi employés.

Toutefois, l'allocation de ces sommes serait subordonnée à deux conditions :

1° Que les travaux décidés soient reconnus utiles et efficaces contre le chômage par simple décision préfectorale ;

2° Que les collectivités s'engagent à utiliser sur les chantiers un pourcentage de chômeurs au moins égal à 75 % du personnel.

Ajoutons encore que les communes seraient tenues de verser aux assurances sociales la part contributive du salarié chômeur ramené à la dernière catégorie, la part incombant à l'employeur restant à la charge de la caisse de garantie. Enfin, pour

les chômeurs secourus par le travail, la collectivité employeuse supportera toutes les charges sociales, notamment celles des accidents du travail et des assurances sociales.

Réponse à quelques objections

Telle est l'économie de la proposition de loi 3024, adoptée par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre. Qu'elle réponde à tous les besoins, on ne saurait évidemment le prétendre. Je reconnais bien volontiers que des questions importantes restent encore à résoudre. Mais, il faut aller au plus pressé...

Je veux noter brièvement ces différentes questions avant de répondre, pour conclure, aux objections qui ont été présentées par des groupements patronaux et en particulier par des chambres de commerce contre cette proposition de loi.

1° *Le taux du salaire.* — Doit être considéré comme chômeur avons-nous dit, tout salarié ou toute personne qui a vu sa demande d'emploi, à un bureau de placement non satisfaite. Ici, une précision s'impose. La demande peut être satisfaite mais à des conditions dérisoires. Elle devra l'être seulement en concordance avec les tarifs syndicaux en vigueur.

Les offices de placement ne sauraient être des instruments de baisse massive des salaires. On a vu certains d'entre eux, sous menace de radiation des secours, obliger des ouvrières à travailler pour une douzaine de francs par jour, dans des usines éloignées de 20 km. de leur domicile. De telles pratiques ne doivent pas être tolérées.

2° *Le loyer des chômeurs.* — Aucune loi particulière ne vient protéger les chômeurs qui continuent à être expulsés, pour défaut de paiement de leur loyer. Le garde des Sceaux a seulement invité les juges à un peu de bienveillance. Après un ou deux délais l'expulsion vient, inévitable.

M. Flandin a bien déclaré, le 25 décembre, qu'il ne sera procédé à aucune expulsion de chômeurs, pour la région parisienne, à l'échéance du 15 janvier. Mais, pour les jours suivants, le problème demeure entier. Et la solution ne saurait davantage attendre.

L'expulsion, inhumaine, doit être rendue illégale pour le sans-travail. Par contre, l'Etat serait tenu de verser une indemnité au logeur, indemnité basée sur la valeur locative, ou les charges supportées par le bailleur.

3° *L'assistance par le travail.* — En règle générale, l'assistance par le travail est bien préférable à tout autre mode de secours quel qu'il soit. Sans doute, les communes seront-elles encouragées à entreprendre des travaux, par la possibilité qu'elles auront de demander des subventions au fonds national de chômage. Mais pour les chômeurs qui recevront des secours en espèces, il serait peut-être bon que les communes exigent en contre-partie de ce secours hebdomadaire, une, deux ou trois

journées de travail, suivant l'importance de l'allocation accordée.

Il n'est pas impossible de prévoir ce roulement de la main-d'œuvre. Les travaux d'utilité publique ne manquent pas, même ceux qui ne demandent pas l'emploi d'ouvriers spécialisés. Le profit d'une telle organisation serait double : tout en accomplissant des travaux qui serviraient l'intérêt général, le chômeur ne perdrait pas complètement le goût du travail et serait arraché à cette oisiveté démoralisante qui présente les pires dangers. Tout cela devra, à mon sens, retenir l'attention du législateur.

Mais il se trouve que ce n'est pas pour ces « insuffisances » que la proposition de loi 3024 a été assez vivement combattue. Certaines Chambres de commerce n'ont pas craint de la taxer d'« inopportune », de « démagogique ». A les en croire, ce serait comme une prime à la paresse, au « resquillage ». Les chômeurs auraient la part si belle que nos grands brasseurs d'affaires en seraient jaloux et n'hésiteraient plus un instant à se faire inscrire au fonds de chômage !

Telle Chambre de commerce ne citait-elle pas avec un plaisir visible, le cas de certains chômeurs qui s'étaient offert un permis de chasse ? A travers ces cas particuliers, c'est tout le problème de l'assistance aux chômeurs qui était envisagé...

On m'a dit : « C'est du travail qu'il faut donner aux chômeurs, non des secours. » Nous sommes d'accord. Qu'on me permette cependant d'observer que le chômage augmente, que la crise s'aggrave en dépit des plans des uns et des autres, en dépit des projets de M. Doumergue ou de M. Flandin.

Alors ?

Faut-il rester insensible devant la misère qui monte, le désespoir qui grandit, la colère qui gronde ?

Faut-il laisser des milliers et des milliers d'hommes et de femmes mourir de faim parce qu'ils n'ont pas un certificat de travail de six mois, parce qu'ils reviennent du service militaire, sans ressources et sans travail, parce qu'ils sont depuis trop longtemps au chômage ?

Venir en aide aux victimes de la crise, tant que l'égoïsme de quelques-uns s'opposera à ce que cette crise soit vaincue, cela n'a rien de démagogique. Il s'agit simplement pour la société de remplir son devoir d'assistance, pour la nation, de prouver par des actes que la solidarité nationale n'est pas un vain mot...

Conclusions

Alertons l'opinion ouvrière et républicaine !

Contre la misère, contre la détresse des sans-travail, opérons le rassemblement de toutes les bonnes volontés,

Il faut obtenir du gouvernement, avant rien autre chose, une législation sauvegardant le « droit à la vie » du chômeur. Le Congrès de Nantes (1) a manifesté son accord dans une unanimité touchante. La Ligue, elle aussi, doit faire entendre sa voix.

Certes, lorsque la bataille sera gagnée, nous n'aurons pas du même coup conquis le droit d'aller nous reposer sur le mol oreiller de la victoire.

Nous aurons à exiger de la société qu'elle donne à chacun du travail.

Mais tout de suite, arrachons-lui, pour toutes les victimes de la crise, un morceau de pain.

MAURICE ROLLAND.

Député du Rhône.

Membre de la Commission d'Assurance et de Prévoyance sociales.

APRÈS LE CONGRÈS

Par Hubert GUIGUES

Le Congrès national de 1935, hâtivement organisé par la Section d'Hyères et la Fédération du Var, demeurera, dans l'histoire de la Ligue, comme l'un des plus utiles et des plus réconfortants.

Il s'ouvrait dans une atmosphère de fièvre : les problèmes qu'il avait à résoudre, et dont l'étude avait été entreprise par la plupart des Fédérations dans le cadre de contingences locales favorables à l'exaltation, risquaient de provoquer atteinte, sinon à son unité, du moins à l'efficacité de son action.

Les délégués qui avaient suivi les campagnes organisées sur la question de l'*Orientalisme de la Ligue* et sur celle de l'incompatibilité de la qualité de ligueur et de membre du Gouvernement et à travers lesquelles la passion, par moments, semblait l'emporter sur la raison, se demandaient avec quelque anxiété si la lutte entre les tendances diverses affirmées sur ces questions ne provoquerait pas entre nous un malaise, une inquiétude grave ; si, en un mot, quelque chose du magnifique courage que la Ligue a montré, notamment depuis les derniers mois de 1934, ne demeurerait pas dans la violence des controverses, dans le heurt des discussions...

Les fascistes — qui savent mieux que certains

(1) Le 31^e Congrès radical et radical-socialiste demande la réalisation d'un plan quinquennal d'outillage national basé sur les principes de la résolution déposée par le groupe parlementaire le 5 juillet 1934 ;

Demande l'application stricte de la loi de 8 heures, et d'envisager la possibilité, par la réduction des heures de travail et des années de travail, de résorber le chômage en redistribuant le travail à l'ensemble des travailleurs,

Réclame un droit de priorité au travail pour le travailleur français, le travailleur étranger prenant la place du travailleur français aux fonds de chômage pour les pays où existe la réciprocité,

Demande la création immédiate d'un fonds national de chômage, une législation unifiée des fonds de chômage, et l'adoption sans délai de la proposition de loi Rolland votée par la Commission d'Assurance et de Prévoyance Sociales de la Chambre.

d'entre nous quelle puissance représente la Ligue — nourrissaient l'espoir que nos travaux contribueraient à desserrer l'étreinte redoutable de notre union : ils étaient prêts à exploiter, avec tous les moyens de diffusion dont ils disposent, la moindre de nos défaillances, le plus léger signe de fatigue ou de désillusion dans nos rangs. Peut-être est-ce cette espérance de nos ennemis qui savent si savamment exploiter, quand ils ne les créent pas de toutes pièces, les divisions de leurs adversaires, qui nous a, dans une large mesure, préservé les uns et les autres des gestes et des attitudes dont les conséquences auraient été redoutables pour l'avenir immédiat de la Démocratie.

Dans l'atmosphère heureuse de la Côte provençale où, parmi les fleurs, les vestiges demeurent des civilisations grecque et romaine ; où le vert paisible des oliviers scintille dans l'outremer léger du ciel ; où le rythme de la mer berce mollement les rêves des hommes, les congressistes ont vite oublié les arcanes des brumeuses méditations où se préparent les assauts obliques et découvert, dans la lumière, la route droite où le devoir est de conduire le peuple vers la Justice et vers la Paix.

Dès les premières séances, il apparut que la volonté des militants de maintenir l'union indispensable au sein de la Ligue triompherait aisément du dessein, affirmé par quelques-uns, de conduire notre organisation vers une atmosphère de lutte où sa sérénité se serait altérée. Dans l'enthousiasme soulevé dans le Congrès par les magnifiques orateurs qui défendirent la tendance Emery, se révélait la compréhension commune du rôle nouveau que la Ligue avait à jouer désormais en face de la puissance accrue des fascistes et de la pusillanimité des pouvoirs publics. Devant la collusion établie des ligues factieuses avec les forces d'argent ; devant la preuve des visées de ces organismes dont le but est l'asservissement de la démocratie à travers la destruction du parlementarisme et la négation des droits du suffrage universel ; devant le danger que les armements et l'arrogance de ces légions militarisées font peser sur le régime même, nos militants ont senti qu'il était nécessaire d'une part d'élargir le rôle de la Ligue,

d'autre part de ne point compromettre son unité par l'adoption d'un plan d'action susceptible de nuire à son autonomie et de la conduire vers les sables mouvants des mouvements politiques...

La motion qui a été votée à la presque unanimité du Congrès est la consécration de cet état d'âme qui, dès les premières heures, domina les débats.

Le mérite des orateurs attachés, aux côtés de notre grand Président Victor Basch, à la thèse du Comité Central et dont les interventions nous transportèrent à certains moments vers les plus purs sommets où puisse atteindre la pensée humaine, fut de conduire les aspirations unanimes des ligueurs vers une discipline nouvelle sans rien abandonner de l'armature éprouvée qui protège notre idéal.

Fidèle au but en vue duquel elle a été créée par des hommes qu'animait uniquement l'horreur de l'injustice, de toutes les injustices, la Ligue, élargissant la route sur laquelle les militants, de plus en plus nombreux, sont engagés, demeurera la gardienne vigilante des Déclarations des Droits de l'Homme. C'est dans la foi en l'avenir meilleur de l'humanité réalisé sous l'égide de la raison, dans le respect des droits naturels de l'individu formant la somme des droits imprescriptibles de la collectivité humaine: droit à la vie, droit au travail libre... que la Ligue, décidée à lutter contre les privilèges de castes et de l'argent, s'est retrouvée plus unie que jamais à l'issue du Congrès.

A tous ceux qui souffrent dans leur chair et dans leur conscience ; qui vivent dans l'insécurité du lendemain et la misère du présent sous le joug d'une injustice, elle demeure prête à donner sans réserve l'appui de sa force.

Elle n'ignore point que sa tâche est de plus en plus lourde en face de l'organisation de plus en plus redoutable des féodaux des Temps nouveaux dont la puissance d'asservissement s'étend même sur les gouvernements, surpris dans leur étreinte implacable. Elle sait qu'en face de troupes pourvues d'argent et d'armes, disciplinées à outrance, inhumaines... que l'orgueil, la haine et la cupidité ont mises au service de ces féodaux, elle ne peut compter que sur le dévouement et l'union des travailleurs et des hommes libres. Ne disposant d'aucune fortune, elle est sûre d'éloigner d'elles tous les misérables et tous les égoïstes que le désespoir et l'intérêt vouent à l'asservissement.

Elle n'a pas les moyens de disperser par millions sur l'univers des affiches, des journaux, des brochures, des manifestes... semant, dans l'inquiétude que créent la misère, la crise économique et le chômage, la haine et la panique d'où naissent les désordres sanglants et les profits honteux...

Elle n'a à sa disposition, notre Ligue, que la conscience pure et le cœur généreux de ses militants : savants illustres, paysans modestes, écrivains, ouvriers de l'usine, professeurs, manœuvres, intellectuels aux mains blanches, manuels aux mains calleuses : vieillards qui se souviennent... jeunes hommes qui espèrent... tous unis pour dé-

fendre et pour étendre le patrimoine de libertés sur lequel les hommes de la Révolution ont fondé à jamais la religion de la dignité humaine.

Oublieux de leurs intérêts propres, de leurs soucis domestiques, de leurs fatigues, d'un cœur égal, d'un pas paisible — comme l'a si magnifiquement exprimé notre ami Henri Guernut, vice-président du Comité Central, dans son immortel « Salut aux Militants » — ils vont par tous les temps, de ville en ville, de village en village vers ceux qui, sans parti-pris, dans le respect des opinions et des croyances, rêvent de collaborer à l'avènement d'une société où les hommes plus libres vivraient plus heureux. Ils vont... proclamant que l'injustice est la cause essentielle de tous les maux de l'humanité ; qu'il est du devoir de tous les citoyens qui pensent librement de s'unir pour combattre l'Injustice : aussi bien celle née de l'erreur du juge ou de la fausse interprétation de la loi, que celle née du despotisme des gouvernements et du servage où les puissances d'argent, par quelques centaines à peine d'individus ou de familles, entendent maintenir le prolétariat et étouffer ses naturelles aspirations... Ils dénoncent comme la plus humiliante et la plus horrible des injustices, celle qui élève le crime à la hauteur d'un devoir : la guerre...

Ils vont... sachant qu'ils ne gagneront rien dans cette lutte, bravant le mensonge, la calomnie, la haine des profiteurs... et les coups de leurs troupes asservies... heureux, le soir, s'ils peuvent penser qu'ils ont accru de quelques unités la troupe imposante des ligueurs ou ranimé la foi de quelques camarades découragés... plus heureux encore s'ils ont pensé une blessure ou créé une espérance.

L'esprit « ligueur » décidé, au dessus des partis et de leurs querelles trop souvent stériles, à entraîner l'homme vers la vérité et la justice ; à entraîner sur son chemin les spéculateurs qui sèment la ruine, les marchands qui préparent la mort, les puissants courtiers de la vertu et de l'honneur, les grands pontifes du mensonge et de la nuit... cet esprit ligueur s'est fortifié et raffermi au cours de notre Congrès d'Hyères.

D'un éclat plus pur que jamais, il brille sur la route des espérances de l'Humanité.

HUBERT GUIGUÉS.

UN NOUVEAU TRACT :

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Ses principes,
ses méthodes,
et son esprit

(Résolution du Congrès d'Hyères)

Gratuit dans nos bureaux.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS INTERVENTIONS

Une amnistie Victor Hugo

A M. le Président du Conseil

La Ligue des Droits de l'Homme se proposait de demander au gouvernement de faire voter par les Chambres une large amnistie politique à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Victor Hugo.

Jamais pareille mesure de clémence n'a paru aussi nécessaire. Jamais elle ne pourrait se réclamer plus légitimement d'une grande mémoire.

Depuis plus d'un an, de trop lourdes condamnations sont venues frapper de nombreux citoyens pour des délits politiques ou pour la simple manifestation de leurs opinions. En la période troublée que la France traverse depuis le 6 février 1934, trop de républicains, attachés aux libertés publiques, ont été l'objet de dénunciations, de poursuites et de sanctions, administratives ou pénales, pour s'être seulement opposés aux tentatives qui mettent en péril la démocratie allemande.

D'autres ont été frappés pour des délits nouveaux, définis par des lois récentes. Il en est ainsi des objets de conscience, lourdement condamnés en application de la loi du 8 juillet 1934. Sans partager leur doctrine, on doit reconnaître que les actes en raison desquels ils ont été condamnés ont été inspirés par les motifs les plus honorables et parfois les plus nobles, et qu'ils ne sauraient être assimilés à de vulgaires malfaiteurs. Cependant, ils subissent leur peine au régime du droit commun et ils expient durement le crime de professer une opinion dissidente.

Cette amnistie, le gouvernement se ferait honneur en la plaçant sous l'invocation du grand écrivain, qui n'a pas été seulement le défenseur passionné de la République, mais le poète de la bonté et de la pitié humaines.

Nous n'ignorons pas que le départ prochain des Chambres rend impossible le vote prochain d'une loi d'amnistie. Mais le gouvernement dispose de pouvoirs assez étendus pour y suppléer par un large usage de la grâce amnistiante.

Nous vous le demandons, Monsieur le Président du Conseil. Certes, il est bien de célébrer par des fêtes le souvenir des hommes illustres ; il est mieux de leur offrir en hommage des mesures inspirées de leur pensée et de leur exemple.

(28 juin 1935.)

Brutalités policières

A M. le Ministre de l'Intérieur

Sur les indications de notre Section de Guebwiller (Haut-Rhin), nous avons l'honneur d'appeler votre toute particulière attention sur les faits suivants :

Le 14 mars 1935, une réunion des francistes devait avoir lieu à 20 heures, à l'Hôtel-de-l'Ange, à Guebwiller. Aucune contre-manifestation n'aurait été projetée, mais vers dix-sept heures trente, à l'arrivée des gardes mobiles, une certaine agitation se fit sentir dans la ville. En effet, cent soixante gardes mobiles sont venus en camions à Guebwiller pour protéger les organisateurs de la réunion contre des troubles éventuels. Cette véritable mobilisation fut considérée par la population comme une provocation et une certaine agitation se manifesta dans la ville.

M. Bréchet, maire de Guebwiller, invita la population à se tenir tranquille et à s'abstenir de toute

manifestation hostile. Mais, malgré cette invitation, un assez grand nombre de personnes se dirigèrent vers l'Hôtel-de-l'Ange. Le maire s'y rendit aussi et, ceint de son écharpe, se plaça entre la foule et les gardes mobiles, en vue d'éviter une rencontre possible.

L'arrivée du maire fut signalée au chef des troupes par le commissaire de police, en ces termes : « Voici le maire communiste. »

À deux reprises, le maire réussit à calmer la foule et aucune violence n'avait eu lieu lorsque, sans qu'aucun avertissement ait été donné, un coup de sifflet déclencha la charge des gardes mobiles. Le maire Bréchet fut, le premier, frappé d'un bâton de caoutchouc et, lorsqu'il est tombé évanoui, il reçut sur la tête un violent coup de crosse. (Le certificat médical dont nous vous adressons ci-joint la copie, témoigne de la gravité des blessures qu'il a reçues.)

Ces procédés sont inqualifiables. Le maire, revêtu de son écharpe, s'était rendu sur les lieux en tant que magistrat municipal ; l'officier et les gardes avaient le strict devoir de le protéger et c'est eux-mêmes qui se sont livrés sur lui à d'odieuses violences. Les auteurs de ces brutalités doivent être recherchés et sévèrement punis.

Les scènes qui se déroulèrent ensuite dans les rues de Guebwiller sont analogues à celles qui se sont maintes fois déroulées dans d'autres villes et sur lesquelles, à bien des reprises, nous avons appelé l'attention de votre département sans jamais obtenir de réponse.

Les civils ont été traqués dans les rues par les gardes mobiles. Près de l'église Notre-Dame, un garde invita un civil à s'approcher de lui, pour le frapper ensuite à coups de crosse.

Ces faits sont rapportés par des témoins oculaires et pourraient être établis sans peine par un enquêteur impartial.

Nous vous prions très instamment, Monsieur le Ministre et cher collègue, de faire procéder à une enquête sur les faits qui nous sont rapportés et prendre, à la suite de cette enquête, les sanctions qu'il appartiendra.

(22 juin 1935.)

Pour la neutralité dans l'armée

A M. le Ministre de la Guerre

Nous relevons dans un journal quotidien les faits suivants :

Le 16 juin dernier, les camelots du roi avaient organisé une manifestation à Eaubonne. A onze heures du matin, place de la Gare, le capitaine de chasseurs Robin et le lieutenant d'infanterie Peyronnet, en uniforme, seraient venus pour donner des indications et des ordres et pour congratuler les organisateurs de la manifestation.

Alors que tant d'officiers de réserve ont été injustement cassés de leur grade pour avoir, en dehors de leurs périodes de rappel à l'activité, exprimé leurs opinions politiques, il vous apparaît sans doute que la participation à une manifestation publique de deux officiers d'active revêtus de leurs uniformes, est inadmissible.

Nous vous prions très instamment, Monsieur le Ministre, de faire procéder à une enquête sur les faits que nous vous signalons et s'ils sont reconnus exacts, de prendre les mesures propres à rappeler les deux officiers à une plus exacte notion de la neutralité à laquelle l'armée active est strictement tenue.

(28 juin 1935.)

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Isère, Finidori, Pensions.
Moselle, Fialkow Mordéchal, Intérieur.
Hautes-Pyrénées, Roanne, Tarbes, Guerre, sanctions contre ouvriers des arsenaux, Guerre.
Rhône, Lavenir André, Education Nationale.
Seine-et-Oise, Constantinesco, Ministre de Roumanie à Paris.
Vendée, Boulineau François, Préfet de la Vendée.

2^o Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence, Foley, Directeur de l'Enregistrement, Finances.
Antibes, Ruegg, Ambassadeur de Chine.
Beausoleil, Monaco, situation du personnel français travaillant central téléphonique, Affaires étrangères.
Berck, De Souza Jacques, Intérieur ; Raffiani Louis, Guerre.
Béziers, Vidal Mlle, Justice.
Bitche, Dereczynski, Guerre.
Bourges, Giraudon Louis, Guerre.
Châteauroux, Granier Jean-Marie, P.T.T.
Chavigny, Barbat Antonio, Travail.
Clermont-Ferrand, Niveau, Education Nationale.
Cluses, Verron M., Education Nationale.
Dakar, Tall Doudou Abdoulaye, Colonies.
Dijon, P.T.T., télégrammes arrêtés, Intérieur.
Draveil, Pautrat, Justice.
Issoudun, Jamet-Vinet, Gardé des Sceaux.
La Fère-Champenoise, Badier Albert, Education nationale.
Lamonzie-Saint-Martin, Lamonzie-Saint-Martin, réparations de dommages causés par la gelée en 1933, Agriculture.
Ligue hongroise, Simon Joseph, Intérieur.
Lyon, Grossmann Adolphe, Intérieur.
Marseille, Bricon Flore, Justice ; Hassen Mohamed, Colonies ; Marseille, s.-officiers du corps autonome de recrutement, dispense de service dans garnison, Guerre ; Pesque Jean, Intérieur ; Petacchi Guiseppe, Intérieur ; Tatarian Melinie, Intérieur.
Mont-de-Marsan, Delcombre Roger, Education Nationale.
Mulhouse, Gombi Antonio, Intérieur.
Nice, Auda, Constaud, Durand et Warne, Guerre.
Oran, Dufour Etienne, Guerre.
Paris-XI^e, Blanche Mlle, Justice.
Paris-XIV^e, Andréani Louis, Travail.
Pont-Aven, Sezec, Justice.
Saint-Maximin, Reynero Edmond, Justice.
Saint-Nazaire, Tortorici Antonio, Intérieur.
Sidi-Bel-Abbès, Debiessé J., Education nationale ; Oran, excitation antisémite, Intérieur.
Toulouse, Koupaliantz Famille, Préfet de la Haute-Garonne.
Strasbourg, Alsace-Lorraine, séquestres, Président du Conseil.
Taboudoutcht, Guerhane Fatma, Pensions.
Vincennes, Drouot Charles, Justice.

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Amiens, Deve.
Besançon, Gunichard ; Persem René.
Nice, Maurel Jean.
Paris-XIV^e, Tettard M. et Mme.
Rouen, Heranval Mme.
Saigon, Mai Lap Don.
Tunis, Mohamed Ben Hadj Ali Ben Mabrouk.
(25 juin 1935.)

II. Réclamations

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

Ain. — Saint-Rambert en Bugey : Bollade (trésorier), 18 francs.
Ariège. — Pamiers : Estève, Fourès, 36 fr. ; Varilhes : Costedoat (président), 18 francs.
Aveyron. — Rodez : Privat, 18 fr.
Charente. — Angoulême : Tisé, 18 fr.
Constantine. — Collo : Bêlachia, Mohamed Ben Salah, 18 fr.
Côte-d'Or. — Auxonne : Collin, 20 fr.
Dordogne. — Champagnac-Villars : Marquet (président), 18 fr.
Doubs. — Morleau : Lieser, 18 fr.
Gironde. — Lalande de Fonsac : Bourseau (président), 18 fr. ; Saint-Emilion, 3 francs.
Isère. — La Balme-les-Grottes : Carrel, 18 fr.
Loir-et-Cher. — Blois : Grias, Chanteloup, 36 fr.
Loire-Inférieure. — Nantes : Fonteneau (trésorier), 18 fr.
Loiret. — Montargis : Larcher, 20 fr.
Lot. — Lacapelle-Marival : Marty, Cadiergues, 36 fr.
Manche. — Tourlaville : Leceur, 20 fr.
Meurthe-et-Moselle. — Nancy : Vinot, 18 fr. ; Neumayer, 18 fr.
Oise. — Auneuil : Flanel, 18 fr.
Puy-de-Dôme. — Clermont-Ferrand : Rault, 18 fr. ; Sauxillanges : Soulier, 18 fr.
Hautes-Pyrénées. — Tarbes : Mailho, 18 fr.
Pyrénées-Orientales. — Vinça : Taurinya (secrétaire), 18 francs.
Rhône. — Albigny-sur-Saône : Mollard (trésorier), 18 fr.
Saône-et-Loire. — Conches-les-Mines : Roizot (président), Bouthenet-Gaudry (trésorier), 36 fr.
Haute-Savoie. — Evian-les-Bains : Léger, 18 fr.
Paris-V^e. — Genet, 18 fr.
Paris-XVII^e. — Defrique, Pichaud, 38 fr.
Seine. — Stains : Blanchar, Martzloff, 36 fr. ; Vitry-sur-Seine : Soulard, 20 fr.
Seine-et-Marne. — Chelles : Farel, 18 fr.
Tarn-et-Garonne. — Montauban : Ragard, 18 fr.
Var. — Cogolin : Robion (secrétaire-trésorier), 18 fr. ; Saïernes : Allous, 18 francs.
Vendée. — Aiguillon-sur-Mer : Aunis, Nemours, 18 fr.
Yonne. — Migennes : Bernage, 18 fr. ; Sens : Munier, 18 fr.
Tunisie. — Tunis : Boubaker Ben Saïd, 18 fr.

Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Vieux-le-Grand (Ain), 21 fr. 75 ; Château-Thierry (Aisne), 27 fr. 45 ; Marly-Gomont (Aisne), 1 fr. 95 ; Allier (Fédération), 3 fr. 45 ; 0 fr. 85 ; Vallon-en-Sully (Allier), 5 fr. 35 ; Barcelonnette (B.-Alpes), 10 fr. ; Oraison (B.-Alpes), 12 fr. 85 ; Beausoleil (A.-M.), 188 fr. ; Tournon (Ardèche), 4 fr. 65 ; Ariège (Fédération), 1 fr. 65 ; 60 fr. ; Bar-sur-Aube (Aube), 7 fr. 25 ; Romilly (Aube), 4 fr. 85 ; Laure-Minervois (Aude), 5 fr. ; Decazeville (Aveyron), 27 fr. 45 ; Rodez (Aveyron), 3 fr. 65.
Vire (Calvados), 27 fr. 65 ; Aurillac (Cantal), 4 fr. 25 ; Neussargues (Cantal), 3 fr. 05 ; Salers (Cantal), 3 fr. 25 ; Ruelle (Charente), 0 fr. 85 ; Saint-Séverin (Charente), 28 fr. 25 ; La Courade (Ch.-Inf.), 10 fr. ; Cram-Chaban (Ch.-Inf.), 13 fr. 95 ; Marennes (Ch.-Inf.), 10 fr. ; Royan (Ch.-Inf.), 55 fr. 05 ; Saint-Jean-de-Liversay (Ch.-Inf.), 19 fr. 75 ; Sétif (Constantine), 0 fr. 95 ; Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), 16 fr. 65 ; Ajain (Creuse), 5 fr. ; Bonnat (Creuse), 0 fr. 65 ; Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse), 3 fr. 05 ; La Souterraine (Creuse), 8 fr. 05.
Belvès (Dordogne), 3 fr. 45 ; Bergerac (Dordogne), 3 fr. 45 ; Corgnac (Dordogne), 44 fr. 25 ; 3 fr. 25 ; Lalinde (Dordogne), 13 fr. 45 ; 3 fr. 45 ; Mussidan (Dordogne), 50 fr. 30 ; Périgueux (Dordogne), 55 fr. 05 ; 4 fr. 65 ; Port-Sainte-Foy (Dordogne), 0 fr. 45 ; La-Roche-Chalais (Dordogne), 3 fr. 45 ; Saint-Astier (Dordogne), 33 fr. 45 ; Sarlat (Dordogne), 3 fr. 45 ; Donzère (Drôme), 10 fr. 25 ; Portes-les-Valence (Drôme), 17 fr. 05 ; Beaumesnil (Drôme), 4 fr. 65.
Beaumont-le-Roger (Eure), 10 fr. ; Damville (Eure), 5 fr. ; Lyons-la-Forêt (Eure), 2 fr. 05 ; Pacy-sur-Eure (Eure), 4 fr. 65 ; Chartres (E.-et-L.), 25 fr. ; Brest (Finistère), 4 fr. 05.
Grenade (Haute-Garonne), 5 fr. ; Toulouse (H.-G.), 4 fr. 65 ; Le Bouscat (Gironde), 17 fr. 05 ; Les Eglisottes (Gironde),

5 fr.
rond
(I.-et-
4 fr.
Geoi
La
8 fr.
16 fr.
ret),
22 fr.
Mo
che),
may
111 f.
(May
(May
4 fr.
Lor
10 fr.
franc
Oise
gane
Bow
0 fr.
tard
30 fr.
8 fr.
3 fr.
de-De
3 fr.
Saint
(P.-d-
d'Au
Biarr
34 fr.
3 fr.
Rh
Gra
Pesni
Bour
4 fr.
Mont
25 fr.
0 fr.
1 fr.
ris-XI
12 fr.
(Gran
Boulc
22 fr.
ne), 5
Bois
ganch
vins
Neuf
7 fr.
(T.-et-
Var
Fréju
5 fr.
Flor
franc
Kou
Har
Sain
dogne
rond
loy-d-
gères-
65 fr.
verg
(Sain
Les
nées
Nyc
cartes
6 fr.
25 ca

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences organisées avec le concours du Comité Central

17 mai. — Manifestation du Trocadéro pour la réhabilitation des victimes des conseils de guerre. MM. Sicaud de Plauzoles, Hérol, vice-présidents de la Ligue, Callaud, membre du Comité Central.

25 mai. — Beaucaire (Gard). M. Baylet, membre du Comité Central.

12 juin. — Metz (Moselle). Congrès de la Fédération des Mutilés et Invalides du Travail. M. Jobart, président de la Fédération de la Moselle.

16 juin. — Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise). M. Pinto, représentant du Comité Central.

19 juin. — Gennevilliers (Seine). M. Jans, délégué à la propagande.

Congrès fédéral

26 mai. — Gard (Beaucaire). M. Baylet, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Décrets-lois. — La Couarde-sur-Mer (Charente-Inférieure), demande l'abrogation des décrets-lois du gouvernement Doumergue (29 avril 1935).

Défense passive. — Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) demande que des essais de masques contre les gaz soient pratiqués sur ceux-là même qui préconisent leur achat, et émet le vœu que l'Etat, après expériences concluantes, fournisse ces masques gratuitement à ceux qui se trouvent dans l'impossibilité pécuniaire de les acheter. (8 mai 1935).

Dictature et fascisme. — Arvant (Haute-Loire) demande au Comité Central d'agir énergiquement pour empêcher le gouvernement dans sa tentative d'obtenir les pleins pouvoirs. (19 mai 1935).

— Belvédère (Alpes-Maritimes) félicite le Comité Central pour la lutte qu'il a entreprise en faveur de la défense des institutions républicaines et en particulier pour la lutte contre la guerre et le fascisme menaçants. (21 mai 1935).

— Champagny (Haute-Saône) fait un appel en faveur de la lutte antifasciste par l'union effective de tous les démocrates. (14 avril 1935).

— Châteaumeillant (Cher) proteste contre l'attitude du gouvernement à la commémoration du 6 février à Notre-Dame ; s'élève contre les décrets-lois et contre la campagne de la grande presse qui prépare les esprits à l'acceptation du service militaire de deux ans. (17 février 1935).

— Chatou-Le Vésinet (Seine-et-Oise) proteste contre la tolérance accordée à certaines manifestations fascistes ; émet le vœu que le décret ministériel interdisant toute manifestation dans la rue soit scrupuleusement observé. (17 avril 1935).

— La Châtre (Indre) s'élève contre la tendance du gouvernement à faire poursuivre les militants antifascistes, alors qu'il tolère toutes les violences des ligues fascistes ; demande que tout manifestant, qui au cours des bagarres sera trouvé porteur d'armes prohibées soit immédiatement arrêté et traduit devant le tribunal correctionnel. (23 mai 1935).

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) félicite le Comité Central d'avoir pris nettement position pour défendre les droits et libertés des citoyens actuellement menacés ; l'engage à continuer le combat contre les menées factieuses et les scandales politico-financiers ; se prononce pour l'application intégrale du plan de redressement élaboré par la C. G. T. (18 mai 1935).

— La Guerche (Cher) s'élève contre les procédés qui consistent à frapper les membres du personnel enseignant sur rapports de police ou d'autorité militaire. (25 mars 1935).

— Jarzac (Charente) proteste contre l'attitude d'un gouvernement qui favorise la progression du fascisme et décourage les défenseurs du régime républicain. (27 avril 1935).

— Marcenod (Loire) proteste contre la partialité du gouvernement qui interdit les manifestations ouvrières alors qu'il favorise les manifestations cléricales et fascistes. (9 mai 1935).

— Meudon (Seine-et-Oise) s'élève contre la carence du gouvernement et contre son impuissance à réfréner un état d'esprit qui peut entraîner des événements graves ; fait confiance au Comité Central pour coordonner l'action de la Ligue, par ces temps désaxés. (25 mai 1935).

— Meudon (Seine-et-Oise) s'élève contre les intrusions cléricales dans les affaires d'Etat ; engage la carence du Gouvernement et du Parlement devant les ligues factieuses et devant la défense des libertés républicaines. (30 mars 1935).

5 fr. ; Méricnac (Gironde), 50 fr. ; Saint-Yzan-de-Soudiac (Gironde), 13 fr. 95 ; La Teste (Gironde), 22 fr. 50 ; Rennes (I.-et-V.), 55 fr. 05 ; Bléré (I.-et-L.), 10 fr. ; Froges (Isère), 4 fr. 05 ; La Mure (Isère), 7 fr. 25 ; Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 1 fr. 85 ; Jura (Fédération), 27 fr. 70.

La Ricamarie (Loire), 3 fr. 85 ; Nantes (Loire-Inf.), 8 fr. 25 ; Chécy (Loiret), 0 fr. 65 ; Coullons (Loiret), 16 fr. 85 ; Neuville-aux-Bois (Loiret), 4 fr. 55 ; Ouzouer (Loiret), 17 fr. 05 ; 13 fr. 30 ; Lاپلume (L.-et-G.), 23 fr. 05 ; 22 fr. 25 ; Miramont-de-Guyenne (Lot-et-G.), 27 fr. 65.

Montreuil-Bellay (M.-et-L.), 7 fr. 25 ; Les Pieux (Manche), 7 fr. 05 ; Châlons-sur-Marne (Marne), 37 fr. 70 ; Epermy (Marne), 5 fr. 65 ; Sainte-Menheould (Marne), 5 fr. 25 ; 111 fr. ; Mayenne (Fédération), 4 fr. 05 ; Château-Gontier (Mayenne), 4 fr. 65 ; Mars-la-Tour (M.-et-M.), 10 fr. ; Renazé (Mayenne), 13 fr. 20 ; Vannes (Morbihan), 66 fr. 90 ; 4 fr. 05 ; 7 fr. 25 ; Montigny-les-Metz (Moselle), 9 fr. 50.

Lormes (Nièvre), 3 fr. 05 ; Pougues-les-Eaux (Nièvre), 10 fr. 15 ; Denain (Nord), 2 fr. 70 ; Nord (Fédération), 111 francs ; Anor (Nord), 15 fr. ; Armentières (Nord), 1 fr. 05 ; Oise (Fédération), 5 fr. ; Liancourt (Oise), 27 fr. 65 ; Mostaganem (Oran), 55 fr. 05.

Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.), 4 fr. 85 ; Bruay (P.-de-C.), 0 fr. 80 ; Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.), 67 fr. 70 ; Hémm-Liétard (P.-de-C.), 25 fr. ; Le Touquet-Paris-Plage (P.-de-C.), 50 fr. 30 ; Puy-de-Dôme (Fédération), 0 fr. 65 ; 55 fr. 05 ; 8 fr. 30 ; Champeix (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Issoire (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Olliergues (P.-de-D.), 3 fr. 25 ; Peschadoires-Pont-de-Dore (P.-de-D.), 4 fr. 45 ; Puy-Guillaume (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Saint-Amant-Roche-Savine (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Saint-Dier-d'Auvergne (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Sauxillanges (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Thiers (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; La Tour-d'Auvergne (P.-de-D.), 3 fr. 05 ; Arudy (B.-Pyr.), 93 fr. 80 ; Biarritz (B.-Pyr.), 16 fr. 65 ; 10 fr. ; Hendaye (B.-Pyr.), 34 fr. 65 ; Pau (B.-Pyr.), 1 fr. 05 ; Lannemezan (H.-Pyr.), 25 fr. 05 ; 4 fr. 65 ; Vinça (P.-O.), 13 fr. 05.

Rhône (Fédération), 51 fr. 65.

Gray (Hte-Saône), 2 fr. 85 ; Jussey (Hte-Saône), 4 fr. 85 ; Pesmes (Hte-Saône), 0 fr. 85 ; Autun (S.-et-L.), 35 fr. 95 ; Bourbon-Lancy (S.-et-L.), 9 fr. 05 ; Charolles (S.-et-L.), 4 fr. 85 ; Clunys (S.-et-L.), 5 fr. ; Lugny (S.-et-L.), 7 fr. 05 ; Montchanin-les-Mines (S.-et-L.), 27 fr. 65 ; Fresnay (Sarthe), 25 fr. 30 ; Le Mans (Sarthe), 2 fr. 65 ; Aix-les-Bains (Savoie), 0 fr. 85 ; St-Michel-de-Maurienne (Savoie), 0 fr. 85 ; Paris-1^{er}, 1 fr. 25 ; Paris-III^e, 33 fr. 60 ; Paris-VI^e, 15 fr. 95 ; Paris-XI^e, 19 fr. 65 ; Paris-XIII^e, 15 fr. ; 9 fr. ; Paris-XV^e, 12 fr. 60 ; 12 fr. 50 ; Paris-XVII^e, 2 fr. 90 ; Paris-XVIII^e (Grandes-Carrières), 8 fr. 40 ; Seine (Fédération), 65 fr. 10 ; Boulogne-Billancourt (Seine), 19 fr. 25 ; Charenton (Seine), 22 fr. 45 ; La Courneuve (Seine), 45 fr. ; Gennevilliers (Seine), 9 fr. 20 ; Puteaux (Seine), 100 fr. ; 45 fr. ; Rosny-sous-Bois (Seine), 11 fr. 25 ; Thiais (Seine), 9 fr. 85 ; La Ferté-Gaucher (S.-et-M.), 1 fr. 80 ; Fontainebleau, 12 fr. 35 ; Provins, 4 fr. 65 ; Blangy-sur-Bresle (Seine-Inf.), 2 fr. 85 ; Neufchâtel-en-Bry (Seine-Inf.), 4 fr. 65 ; Ablon (S.-et-O.), 7 fr. 05 ; Goussainville (S.-et-O.), 3 fr. ; Orsay (S.-et-O.), 6 fr. ; Sauzé-Vaussais (D.-Sèvres), 30 fr. 30 ; Montauban (T.-et-G.), 4 fr. 85.

Var (Fédération), 6 fr. 65 ; Var (Fédération), 6 fr. 45 ; Fréjus (Var), 5 fr. 05 ; Hyères (Var), 9 fr. 65 ; 5 fr. 05 ; Cavaillon (Vaucluse), 33 fr. 45.

Flogny (Yonne), 2 fr. 25 ; Pont-sur-Yonne (Yonne), 251 francs 10.

Kourigba (Maroc), 7 fr. 25 ; Rabat (Maroc), 6 fr. 90.

Hanoï (Tonkin), 14 fr. 05.

Envois d'argent

Saint-Jean-de-Liversay (Ch.-Inf.), 17 fr. 50 ; Belvès (Dordogne), 30 fr. ; Pacy-sur-Eure (Eure), 60 fr. ; Lucanau (Gironde), 180 fr. ; Méricnac (Gironde), 55 fr. 25 ; Saint-Christoly-de-Blaye (Gironde), 180 fr. ; Gagne (Landes), 25 fr. ; Frgères-les-Mines (Haute-Loire), 6 fr. 50 ; Vannes (Morbihan), 65 fr. 55 ; Blanc-Misseron (Nord), 12 fr. 75 ; Saint-Dier-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), 58 fr. ; Fresnes (Seine), 48 fr. ; Clères (Seine-Inf.), 48 fr.

Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour cartes retournées :

Nyons (Drôme), 14 cartes, 84 fr. ; Nonancourt (Eure), 3 cartes, 18 fr. ; Saint-Vivien de Médoc (Gironde), 1 carte, 6 fr. ; Mostaganem (Oran), 101 cartes, 606 fr. ; Le Val (Var), 25 cartes et annulation de la contribution, 162 fr. 50.

— Omont (Ardennes) regrette que le Gouvernement de trêve ait ajourné le désarmement des factieux et la réglementation du commerce des armes ; approuve la lettre ouverte au Président du Conseil ; proteste contre les lenteurs de la justice et la partialité qui règne dans l'application des lois. (10 mars 1935.)

— Oraison (Basses-Alpes) décide de s'opposer par tous les moyens à toute entreprise de restauration du pouvoir personnel ou de réduction illégale des libertés républicaines. (21 mai 1935.)

— Pesmes (Haute-Saône) proteste contre l'interdiction de la manifestation du 1^{er} mai. (28 avril 1935.)

— Pougues-les-Baux (Nièvre) demande l'abrogation des lois scélérates qui permettent de frapper nos militants pour délits d'opinion. (7 avril 1935.)

— Saint-Cloud (Seine-et-Oise) proteste contre le cambriolage et la mise à sac par les Croix de feu des locaux de la fédération de la Seine du Parti socialiste unifié ; s'élève contre la mollesse du gouvernement qui encourage les groupements fascistes à commettre des actes de banditisme. (17 avril 1935.)

Droit à la Vie. — Oraison (Basses-Alpes) s'élève contre le chômage, générateur de misère et de mort ; estime que le droit à la vie est le premier droit de l'homme. (21 mai 1935.)

Ecole laïque. — Arvant (Haute-Loire) s'élève contre l'afichage dans certaines écoles normales de publications des associations religieuses, alors que l'organe du Syndicat national des instituteurs est interdit dans ces établissements ; réclame la neutralité totale de l'école laïque. (19 mai 1935.)

— Etaples (Pas-de-Calais) proteste contre l'arrêt des constructions scolaires de l'enseignement primaire et demande que le gouvernement prenne des mesures contre cette situation préjudiciable à l'instruction et à l'hygiène des enfants. (19 mai 1935.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande la protection de l'enseignement laïque et l'exécution du projet de l'école unique. (18 mai 1935.)

— Léon (Landes) se déclare prête à défendre l'école laïque contre toutes les attaques injustes de l'Eglise ; demande au Comité Central de poursuivre son œuvre de laïcité ; rend hommage aux nombreux maîtres tombés pour la défense de la Patrie. (21 avril 1935.)

— Malaville (Charente) s'élève contre les atteintes portées à la laïcité par le ministre Mallarmé. (25 mai 1935.)

— Omont (Ardennes) proteste contre l'action du ministère de l'Education nationale dirigée contre l'esprit laïque ; s'élève contre la mainmise militaire sur l'éducation nationale. (10 mars 1935.)

Fabrication et commerce des armes. — Etaples (Pas-de-Calais) demande aux parlementaires de faire aboutir le projet de loi instituant une commission d'enquête sur le trafic des armes et munitions de guerre ; réclame la nationalisation de la fabrication du commerce privé des armes de guerre. (19 mai 1935.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) réclame le contrôle de l'Etat sur la fabrication et la vente des armes et munitions. (18 mai 1935.)

Gérin (Affaire). — La Châtre (Indre), Levallois-Perret (Seine) demandent que le régime politique soit immédiatement appliqué à René Gérin. (27 mai 1935.)

Impôts. — Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande que soit exercé un contrôle sévère sur les gros capitaux et que la justice fiscale soit égale pour tous. (18 mai 1935.)

Ligues factieuses. — Viroflay (Seine-et-Oise) invite le Comité Central à intensifier la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen et à demander au gouvernement la dissolution immédiate des ligues fascistes et en cas de refus à charger un parlementaire d'interpeller le gouvernement afin que les citoyens de notre pays sachent sur quels élus ils peuvent compter. (18 mai 1935.)

Mandats, vote. — Châteaumeillant (Cher) proteste contre le maintien du mandat municipal de six ans. (17 février 1935.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande la réduction de tout mandat électif, quel qu'il soit, à une durée de trois ans au plus ; réclame l'abolition du suffrage restreint et le droit de vote pour les femmes françaises. (18 mai 1935.)

— Pesmes (Haute-Saône) proteste contre le maintien du mandat municipal de six ans. (28 avril 1935.)

Paix. — Châton-Le Vésinet (Seine-et-Oise) estime qu'il est nécessaire de rechercher et de réaliser les méthodes d'organisation de la Paix ; répudie le système des alliances ; réclame une politique étrangère de collaboration qui aura pour but de grouper, contre un agresseur éventuel, les nations décidées à maintenir la paix en Europe. (17 avril 1935.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) invite le Gouvernement à prendre des initiatives hardies pour le désarmement général et rapide de la nation. (18 mai 1935.)

— Oraison (Basses-Alpes) se déclare hostile à tout usage de la force dans la vie internationale et requiert l'application de ce principe par la France. (21 mai 1935.)

Service militaire. — Saint-Cloud (Seine-et-Oise) proteste contre le maintien sous les drapeaux de la classe libérable en avril. (17 avril 1935.)

Seznec (Affaire). — Châteaumeillant (Cher) demande la révision du procès Seznec et adresse à M. Hervé, ancien juge d'instruction, l'expression de sa sympathie. (17 février 1935.)

— Châteaumeuf-de-Galaure (Drôme) demande au Comité Central d'intervenir énergiquement pour obtenir au moins la grâce de Seznec, en attendant la révision de son procès. (27 avril 1935.)

Activité des Fédérations

Aube. — La Fédération proteste contre la condamnation du citoyen Louis Lévy et la détention arbitraire du professeur Martin ; s'élève contre tout arbitraire des juges d'instruction ; invite les ligues à obtenir l'adhésion volontaire de leurs femmes à la Ligue. (19 mai 1935.)

Activité des Sections

Audenge (Gironde) proteste contre la rigueur des jugements rendus par les conseils de guerre dans les affaires Crémilleux, Laurens, Chemin et Gillet ; demande la suppression des conseils de guerre. (13 avril 1935.)

Beausoleil (Alpes-Maritimes) demande au Comité Central d'entreprendre une campagne pour la suppression du service d'ordonnances des officiers. (11 avril 1935.)

Châteaumeuf-de-Galaure (Drôme) adresse au citoyen Lavenir l'expression de sa sympathie ; proteste contre la prolongation du service militaire, contre l'augmentation des dépenses et contre toutes les lois superscélérates. (30 mars 1935.)

Châton-Le Vésinet (Seine-et-Oise) proteste contre la vente libre de masques à gaz dont le prix est prohibitif pour une partie de la population ; estime qu'il incombe à l'Etat de délivrer gratuitement à chaque individu un appareil de protection du tout dernier modèle estampillé. (17 avril 1935.)

La Couarde-sur-Mer (Charente-Intérieure) s'élève contre la négligence des médecins majors et des chefs de corps, négligence qui a entraîné plusieurs centaines de décès de jeunes soldats. (29 avril 1935.)

Culoz (Ain) s'élève contre le congé que les deux assemblées du Parlement se sont octroyé au moment d'une situation intérieure troublée et d'une situation internationale angoissante ; demande qu'une loi établisse des incompatibilités entre des fonctions électives et proteste contre leur cumul ; proteste contre le refus d'enquête du gouvernement français sur la fabrication privée des armes et la collusion des marchands de canons internationaux. (10 avril 1935.)

Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) réclame l'organisation de la paix par l'assistance mutuelle et le désarmement simultané, progressif et contrôlé sous l'égide de la S. D. N. ; repousse toute attaque contre n'importe quelle puissance mais ne peut admettre la non-résistance à l'agression. (18 mai 1935.)

Grasse (Alpes-Maritimes), Paris-II, Paris-XVIII^e (Goutte d'Or-Chapelle), Paris-XIX^e (Combat-Ville) demandent au Comité Central d'intervenir auprès des parlementaires, afin de connaître la raison pour laquelle la machine à voter électrique de M. Langlois, qui a obtenu un vote favorable à son installation à la Chambre des députés, n'a pas été installée, conformément au vote, et pour quelle raison son inventeur, lié par un contrat moral, n'a-t-il pas été indemnisé en raison de ses frais et de son travail ; réclame que justice soit rendue à M. Langlois. (Mai 1935.)

Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande que le règne de la vie chère prenne fin ; réclame la nationalisation immédiate de toutes les entreprises des puissances d'argent ; exige, en matière d'hygiène, une meilleure application des lois en vigueur, notamment dans les grandes agglomérations et stations balnéaires et climatiques. (18 mai 1935.)

Herment (Puy-de-Dôme) approuve l'intervention du Comité Central auprès du Président du Conseil contre le réarmement et les deux ans. (23 avril 1935.)

Jarnac (Charente) déclare qu'elle n'est pas opposée à la politique des pactes groupant certaines nations en vue d'une immédiate défense éventuelle, mais elle attire l'attention sur le danger que présenterait cette politique d'alliances si on ne lui substituait à bref délai un système de garantie mutuelle étendue à toutes les nations ; demande à tous les patriotes de mettre tout en œuvre pour la réalisation de cet objectif ; réprouve les menées nationalistes qui tentent de

créer une nouvelle panique pour reconquérir le pouvoir politique. (27 avril 1935.)

Lourdes (Hautes-Pyrénées) approuve la lettre du Président Basch aux ministres républicains et ligueurs, lui adresse ses félicitations et demande que dès la rentrée des Chambres soient ouvert le débat sur les conclusions de la commission du 6 février et discutés les projets des lois destinées à entraver l'activité des ligueurs factieuses. (29 avril 1935.)

Malaville (Charente) s'élève contre les lenteurs judiciaires et contre l'étoffement des affaires de la B. N. C., Oustric et Prince ; réclame la justice intégrale en faveur de tous ; demande une justice fiscale réelle ; se prononce contre la course aux armements, contre la tendance à opposer nation contre nation et pour la lutte en faveur de la paix mondiale et la diffusion de la vérité sur les fautes et les responsabilités de tous. (25 mai 1935.)

Montigny-les-Metz (Moselle) émet le vœu que les militaires gradés de toutes armes prêtent serment de fidélité à la République, ainsi que cela est prescrit dans la Garde républicaine. (28 avril 1935.)

Montigny-les-Metz (Moselle) demande l'introduction des lois laïques en Alsace-Lorraine ; réclame l'abolition des décrets-lois ; demande le respect de la journée de huit heures. (9 mai 1935.)

Prévéranges (Cher) demande que, devant le réarmement officiel de l'Allemagne, les gouvernements fassent les concessions nécessaires pour éviter la course aux armements. (17 mars 1935.)

Puisseaux (Loiret) proteste contre le jugement inique qui frappe le citoyen Louis Lévy et exprime à celui-ci sa sympathie. (19 mai 1935.)

La Rochelle (Charente-Inférieure) proteste contre l'arrestation arbitraire des citoyens Lapeyre et Frévolet et les lenteurs de l'instruction qui semblent destinées à tromper l'opinion publique ; exige leur mise en liberté immédiate. (19 mai 1935.)

Saint-Cloud (Seine-et-Oise) proteste contre la poursuite engagée et la condamnation prononcée contre le journaliste Louis Lévy par le Parquet du Procureur de la République et par le Tribunal correctionnel de Lille. (21 mai 1935.)

Saumur (Maine-et-Loire) pense que le désarmement peut être réalisé au moins partiellement par un groupe d'Etats liés par des pactes ouverts à tous avec une complète égalité de droits ; souhaite que la Ligue travaille à l'instauration d'un ordre nouveau où l'arbitrage serait la loi des nations ; réclame la révision des traités de paix et en attendant la réalisation d'un idéal de paix par la justice et dans la justice, elle regrette de ne pouvoir accepter le principe de non-résistance à l'agression. (18 mai 1935.)

Serqueux-Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure) demande l'annulation des sanctions prises contre les citoyens Laval et Hobeys ; réclame la prise en considération du sort des travailleurs de la terre accablés par le prix des loyers et les impôts. (20 mai 1935.)

Villefranche-sur-Saône proteste contre les sanctions prises à l'égard d'élèves de l'école supérieure de Saint-Pourçain qui avaient adressé au président du Conseil une lettre de protestation contre le rétablissement du service de deux ans, et demande au Comité Central d'intervenir auprès du président du Conseil et du ministre de l'Education nationale pour que ces sanctions soient rapportées. (23 mai.)

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Des abonnés aux *Cahiers* s'étonnent de ne plus trouver ici le compte rendu d'ouvrages publiés par certaines grandes maisons d'édition de Paris. Ces maisons, d'ailleurs peu nombreuses, ayant cessé de nous faire le service régulier de leurs publications, rien de ce qui sortira de leurs presses ne sera plus mentionné désormais.

Johann Lorr : *La crise de la vérité* (Flammarion, 12 fr.). — C'est encore au problème de la connaissance qu'est consacré ce volume. L'auteur, qui professe à l'Université d'Oslo, n'admettrait ni le mobilisme de M. Brunschwig, ni le relativisme de M. Bachelard. Il est resté fidèle aux traditions de Descartes et de Comte et critique fortement les théories qui aboutissent à remettre en question les notions qu'il considère comme essentielles au fonctionnement de l'intelligence, notamment celles de coexistence, de causalité. Il insiste aussi sur l'influence dissolvante que peut exercer, dans le domaine moral et social, l'abus de l'abstraction scientifique et la destruction des axiomes qui servent de cadre et de support à la connaissance scientifique. Comme on le voit, le débat reste ouvert sur la valeur de la science. — R. P.

René SAND : *L'économie humaine et la médecine sociale* (Rieder, 1934, 30 fr.). — Qu'on puisse ordonner de la santé et de la vie par l'organisation de l'hygiène, par la protection du travail, par l'aménagement du milieu social, c'est ce que démontre ce livre, avec une richesse d'exemples topiques et de chiffres précis, rarement rencontrés. La santé et les chances de vie des hommes sont, en grande partie, conditionnées par leur milieu social, par leur position économique. Aujourd'hui la médecine sociale sait prescrire les remèdes qui affranchissent de la misère. Ses exigences sont les mêmes que celles de la justice sociale. Ses fins consistent dans la préservation des droits les plus sacrés de l'homme : la vie et la santé. Voilà pourquoi le livre de R. Sand se recommande à tous les ligueurs soucieux d'action sociale. — R. P.

Robert de SAINT-JEAN : *La vraie révolution de Roosevelt* (Grasset, 1934, 15 fr.). — C'est surtout l'histoire extérieure de la politique économique des Etats-Unis d'aujourd'hui que nous apporte l'auteur. Son livre est une sorte de long reportage, — long, mais nullement ennuyeux — au cours duquel on pénètre dans la vie privée du président, on fait connaissance avec son entourage et ses ministres, on apprend comment joue la publicité en faveur de la N. R. A., comment les réformes sont accueillies par la presse, par l'opinion, par les assujettis. Tout cela est extrêmement vivant, pittoresque et donne une forte impression de vérité. La révolution de Roosevelt consiste à transformer, sans violence, la psychologie de l'Amérique individualiste en celle d'un peuple qui accepte de réglementer toute son activité et de déplacer les mobiles de sa vie économique. — R. P.

Daniel ROPS : *Éléments de notre destin*. — Tout le mal des temps présents, nous assure l'auteur, vient de ce que notre civilisation donne la prédominance aux biens matériels sur tout le reste. Il faut rendre leur place, qui est la première aux valeurs spirituelles, en sauvegardant, à tous les degrés de la société et dans toutes les institutions, la personnalité humaine. Les idées développées dans ce livre, où la foi chrétienne n'apparaît qu'avec une extrême discrétion, procèdent d'une très noble inspiration. Malheureusement, et malgré la mise en formules sous laquelle il les présente, les conclusions de l'auteur demeurent assez vagues. — R. P.

Pierre LYAUTEY : *Révolution américaine* (Hachette, 1934, 12 fr.). — En une succession de tableaux pittoresques, de récits et de souvenirs frappants, M. Lyautey oppose l'Amérique de 1929 à celle de 1934. Ce sont des « choses vues » et rapportées avec précision. L'auteur a vu surtout les milieux politiques et la société bourgeoise. Il nous montre des aspects peu connus de la vie américaine, ou la bonhomie, les traditions familiales et un certain « provincialisme » sont beaucoup plus en honneur qu'on ne le croit en général. Il signale, d'autre part, que, sous l'influence de la crise, l'Amérique s'intellectualise et accorde une place de plus en plus grande aux valeurs morales. Ce sont là des pages pleines d'intérêt. — R. P.

Henri MEMBRÉ : *Un Occidental en U.R.S.S.* (Denoël et Steele, 1934, 15 fr.). — Quand on veut juger la Russie actuelle, il ne faut jamais oublier que le tsarisme fut l'un des plus exécrables régimes de gouvernement ; il faut aussi se dire qu'une société où chacun habiterait le logement standard et mangerait deux fois par jour la soupe communiste est préférable à celle où des millions d'êtres s'enlèvent dans des laudis et se posent, chaque jour, le problème du pain quotidien. Sous le bénéfice de ces observa-

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU L'

HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH

Un volume : 6 francs.

En vente dans nos bureaux: 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV^e (C.C. 218-25, Paris).

lions, on s'accordera néanmoins à penser, avec M. Membre, qui revient de là-bas, que l'U.R.S.S. d'aujourd'hui est loin d'assurer le bien-être de ses ressortissants et qu'elle leur fait payer l'amélioration matérielle de leur état antérieur, par une compression inhumaine de tout ce qui fait la personnalité et la dignité morale des individus. Du livre de M. Membre, plein d'observations, de faits, de propos vécus, se dégage une tristesse pénétrante, mais après tant d'autres relations de la vie soviétique, il apporte encore du nouveau et se lit avec profit. — R. P.

Pierre TOUTON : *Pendant l'escalade* (La Caravelle, 1934, 12 fr.). — Fantaisie théâtrale où l'auteur met en scène d'humbles personnages, un vieux marin, une veuve, un couple de jeunes ouvriers, qui s'exposent tantôt en vers, tantôt en prose. Un chœur d'hommes et un chœur de femmes interviennent, comme dans la tragédie antique, pour faire entendre des vérités générales et dégager la philosophie du drame. — R. P.

Jean SOUVENANCE : *Un matricule ? Non ! Un homme* (Ed. L.C.P., 1934, 10 fr.). — Roman psychologique, écrit dans un style lyrique, et préfacé par Georges Pioch, où l'auteur, qui est secrétaire de la Section de Saint-Brieuc, exalte l'objection de conscience. — R. P.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : *La reconstruction économique et sociale aux Etats-Unis*. — Dans ce volume de 462 pages (8 fr. suisses) se trouve exposée toute la politique suivie par le Président Roosevelt jusqu'aux derniers mois de 1934. Une documentation abondante, bien classée et bien présentée, des exposés objectifs, voilà ce qu'apporte cet ouvrage indispensable à la connaissance des réalités américaines d'aujourd'hui. — R. P.

Jacques DUBOIN : *Kou Vahuri* (Les Ed. nouvelles, 16, rue de la Sorbonne, 5 fr.). — Avec une verve inépuisable, J. Duboin continue à faire la critique des régimes économiques actuels qui laissent subsister et s'accroître le chômage et la misère, alors que les moyens de production n'ont jamais été plus pressants, ni les stocks plus abondants. Dans ce volume, il renouvelle agréablement la manière des auteurs du XVIII^e siècle, tels Voltaire ou Galiani, qui écrivaient dialogues, contes et poèmes sur les sujets économiques les plus disputés. — R. P.

CHAS-KUNG : *La guerre peut-elle être abolie ? Le problème de la vie* (Paris éditions, 37, rue des Acacias, 1934). — Né en Hongrie de parents juifs, l'auteur fut successivement prêtre catholique, homme d'affaires, membre de la Chambre des Communes, agitateur politique et peut-être espion, avant de trouver l'apaisement dans un monastère bouddhiste ; son nom le plus connu est Trebitsch Lincoln. Son livre n'ajoutera pas grand chose ni à sa gloire propre ni au rayonnement du bouddhisme en Europe, car la pensée y plétine sur place, reste plane et, pour tout dire, ne s'évade pas du « métaphysique ». Voici pourtant ce qu'on y peut distinguer : La guerre est la tentative d'imposer sa volonté ; notre volonté tend au bonheur ; or, le bonheur est une illusion de ce que nous prenons pour notre moi ; or, le moi, la personnalité n'existe pas ; il faut s'en évader, alors, le bonheur viendra et la paix aussi. Pour cela, il convient de se réfugier dans le nirvana, qui n'est pas l'anéantissement, mais qui est le bien-être. A partir d'ici, le lecteur ne comprend plus guère, le livre devient lyrique et plus obscur encore. Finalement, nous apprenons que la guerre ne sera abolie que si le monde lui-même est aboli ! Consolante doctrine, en vérité. Mais comme le monde est une pernicieuse illusion, pourquoi diable les moines bouddhistes se soucient-ils de lui et de la guerre qui l'ensanglante ? — R. P.

Olivier LORAS : *L'agonie de l'étalon-or* (Chez l'auteur, Nice, 98, av. Saint-Lambert, 10 fr.). — Une fois de plus, le procès de l'or est instruit dans ce livre. L'auteur préconise un étalon variant avec le niveau des prix, système élaboré et soutenu depuis 25 ans par Irving Fisher, l'un de ces économistes et de ces professeurs que M. Loras accuse de toutes les incompréhensions. — R. P.

Ed. DUCHEMIN : *Y a-t-il intérêt à dévaluer le franc ?* (s. l., 1934). — Défense de l'étalon-or. Excellent exposé des raisons qui militent en faveur d'un système de monnaie stable et des conséquences que ne manqueraient pas d'entraîner, actuellement, la dévaluation du franc. Comme l'auteur, nous sommes convaincus qu'elle serait désastreuse, mais il ne nous paraît pas absolument certain qu'on puisse ou qu'on sache l'éviter. — R. P.

Jacques DUBOIN : *Ce qu'on appelle la crise* (Les Ed. Nouvelles, 16, rue de la Sorbonne, 5 fr.). — Réunion d'articles brillants et persuasifs publiés récemment dans l'*Œuvre*. L'auteur dénonce le paradoxe de l'abondance coïncidant avec la misère et le chômage. Sa critique du système économique d'aujourd'hui paraît irrefutable. Mais la partie constructive manque à cet ouvrage et c'est cela que nous attendons de M. J. Duboin, qui se doit, maintenant, de l'édifier. — R. P.

Edmond GARNIER : *Autour du monde. I. De Paris à l'Argentine* (Figuère, 1934). — Souvenirs d'un voyage fait en 1909. Récit sans art, mais sans prétention, où le pittoresque ne manque pas, mais où les détails sans intérêt abondent. Se lit néanmoins avec facilité, sinon avec profit. — R. P.

Essad BEY : *L'épopée du pétrole* (Payot, 20 fr.). — Comme jadis la conquête de l'or, celle du pétrole a donné lieu à des aventures terribles, à des luttes sans pitié. La fortune des particuliers et la paix des nations dépendent des rivalités qui s'affrontent sur les champs pétrolifères du Caucase au Venezuela. Essad Bey raconte, dans son livre, cinquante années d'« épopée », où les pages instructives ou émuantes abondent, il y aurait des conclusions d'ordre économique ou moral à tirer de ce livre ; l'auteur en laisse tout le plaisir au lecteur qui, l'ayant lu, pourra le faire en pleine connaissance de cause. — R. P.

Dr Albert NAST : *La passion de Thémis* (1934). — Drame poétique et symbolique, où l'on voit la Justice douter d'elle-même et céder le pas à l'amour et à la charité. Nous recommandons, comme contre-partie à cette lecture, les pages de Proudhon sur la Justice dans la Révolution et dans l'Église, récemment réédités par G. Guy-Grand, ou simplement certain conte d'Anatole France, où justice et charité sont appréciées selon leur mérite respectif. — R. P.

H. DELACROIX : *L'enfant et le langage* (Alcan, 1934, 12 fr.). — L'acquisition du langage, qui se fait dès les premiers mois de la vie et s'achève en quelques rapides années, est un des phénomènes mentaux les plus curieux qui soient. On trouvera, dans ce petit livre, un grand nombre d'observations montrant avec quelles ressources multiples, quelle activité cérébrale l'enfant, dont l'âme tout entière se donne à ce travail, crée son langage, acquiert la possession de celui qui parle son entourage et soumet ses mécanismes vocaux à la direction de son intelligence. Tous les éducateurs auront profit à lire ce livre. — R. P.

Emile SCHREIBER : *L'Amérique réagit* (Plon, 1934). — Ce sont des « choses vues » et bien vues, que l'auteur de ce livre relate, sans phrases inutiles et avec la plus instructive précision. Son esprit est attiré surtout par l'aspect économique et social des milieux qu'il traverse. Avec lui, nous pénétrons dans une Amérique variée, vivante et reconfortante. Ce pays poursuit, avec une énergie et une confiance pour lesquelles M. Schreiber fait partager l'admiration qu'elles lui inspirent, une politique de redressement économique à laquelle il faut souhaiter le succès, car il serait capable de « dépanner » le monde entier. — R. P.

Ernest POISSON : *Comment j'ai vécu les malheurs de la Banque des Coopératives de France* (Rouen, Imprimerie Coopérative Fédérale, 12 fr.). — Récit d'une remarquable sincérité et, par endroits, réellement émouvant. En le lisant, on saisit sur le vif les causes et le déroulement de la mésaventure arrivée à la Banque. Mais on partage aussi l'opinion raisonnée de l'auteur que ni le mouvement, ni la foi coopératives ne sont atteints par ce déplorable accident financier, et on admire le courage avec lequel de bons et infatigables militants comme Poisson se sont consacrés à limiter le désastre et à en assurer la réparation. — R. P.

Edgard MILHAUD : *Organisation des échanges et création de travail* (Sirey, 1934). — Notre collègue et ami Edgard Milhaud a réuni dans cet important volume une série d'études approfondies que de savants économistes étrangers ont consacrées à ses récents travaux (analysés ici même) sur le chômage, la création de débouchés nouveaux, l'usage de bons de paiement à validité limitée, les compensations internationales. Il y a là quantité d'idées originales, de discussions serrées, dont la lecture, pour être sérieuse, n'en est pas moins captivante. De tous les plans mis en avant pour sortir de la crise, celui de Milhaud est, à coup sûr, l'un des plus réfléchis et des plus dignes d'attention. — R. P.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. — Parmi les dernières publications du B.I.T., il en est deux qui méritent de retenir tout particulièrement l'attention du public qui s'intéresse aux grands problèmes sociaux d'aujourd'hui. L'une s'intitule : *Une politique de travaux publics* et relate les expériences ou les projets en cours dans les principaux pays pour lutter contre le chômage par le moyen des travaux publics. L'autre est consacrée à la *Reconstruction économique et sociale aux Etats-Unis* ; c'est un volume de 450 pages, où sont décrits, avec la plus grande objectivité, les mesures prises depuis deux ans par le Président Roosevelt et les premiers résultats de leur application. Malgré la profusion des détails contenus dans cet ouvrage, les lignes générales de la politique économique et sociale des Etats-Unis apparaissent avec neteté. On a là une vue d'ensemble très utile de ce qui se passe en Amérique. Pour ceux qui ne pourraient lire un aussi gros volume, je signalerai le très remarquable article que notre ami W. ORLAND vient de donner, en 44 pages, sur le même sujet, dans la *Revue d'Economie politique* (octobre 1934). — R. P.

LIVRES REÇUS

La Jeune République, 15, rue Las-Cases, 70 :
Aspects de la crise, problèmes d'organisation économique et sociale, 2 fr.

Librairie d'Education Nationale, 9, rue Hautefeuille :
ALENGRY : *Psychologie descriptive et appliquée*.

Mercure de France, 26, rue de Condé :
DRABOVICH : *Fragilité de la liberté et séduction des dictateurs*, 12 fr.
H. MASSOUL : *La leçon de Mussolini*, 15 fr.
LALLY : *Passé la quarantaine*, 15 fr.

Maignolet et Storz, 2, rue Flécher :
Henri GULBEAUX : *Perspectives, faits, documents, commentaires de notre temps*, 4 fr.

Nouvelle Revue Française, 43, rue de Beaune :
André GIDE : *Pages de journal 1929-1932*, 12 fr.
Georges BORN : *La révolution Roosevelt*, 15 fr.
HOOPER : *Allemagne, III^e Empire*.
Plan du 9 juillet, Groupe du 9 juillet.
Blandine OELVIER : *Jeunesse fasciste*, 18 fr.
Alfred APPEL : *Les dessous de la crise 1929-1934*, 15 fr.
Julian HUXLEY : *Ce que j'ose penser*.

Payot, 106, boulevard Saint-Germain :
Arthur RUPPEL : *Les Juifs dans le monde moderne*, 30 fr.
GORCE : *La France au-dessus des Raabes*, 18 fr.
ESSAD-BEY : *L'épopée du pétrole*, 20 fr.
DAVID DAVES : *Le problème du xix^e siècle*, 60 fr.
Richard LEWINGSON : *Histoire de la crise 1929-1934*, 18 fr.
Georges HERSENT : *La bataille économique*, 15 fr.

Pion, 8, rue Garacière :
Roger FIGARD et Paul HUGON : *Le problème des dettes internationales, nécessité d'une revision*, 15 fr.
A. GRZESINSKI : *La tragédie de la république allemande*, 15 fr.
Jérôme et Jean THARAUD : *Vienne la rouge*, 12 fr.

Presses Universitaires de France, 49, boulevard St-Michel :
Union pour la vérité. Bulletin, 7 fr.
Annuaire de l'Institut international de droit public.
Paul de STOECKLIN : *Virgès dansant au clair de lune*, 12 fr.

Recueil Sirey, 22, rue Soufflot :
DESQUEVYAT : *L'institution et le droit objectif et la technique positive*, 40 fr.
G. MARCY : *Constantin Pecqueur*.
ADOLPHE LANDRY : *La révolution démographique*, 25 fr.

Renaissance du Livre, 84, rue d'Alsésia :
Paul SRAUBES : *Les fondateurs de la République*, 12 fr.
HENRI BERR : *En marge de l'histoire universelle*, 30 fr.

Rieder, 103, bd Saint-Germain :
R. SAND : *L'économie humaine*.

Rousseau, 14, rue Soufflot :
ZOLLEMAN : *Le rôle du facteur social*.

Redressement français, 134, bd Haussmann :
La politique extérieure du Cabinet d'Union Nationale, exposés de Jacques Ancel, A. Mousset, M. Ordinaire.

Renard, à Dijon (Côte-d'Or) (Boîte postale 130) :
Charles-Noël RENARD : *Envers et contre tous* : II, *L'Espézoologie*, 12 fr.

TARIF DE PUBLICITE

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.
La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.

Le gérant : Henri BEAUVOIS



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris

INFORMATIONS FINANCIÈRES

EMISSION D'OBLIGATIONS 5 0/0

des Compagnies de chemins de fer de l'Est, du Midi, du Nord, du P.-L.-M., du P.-O. et des administrations des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine et de l'Etat.

Les Administrations et Compagnies des Chemins de fer de l'Alsace et Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, du P.-L.-M. et du P.-O. émettent des obligations d'une valeur nominale de 1.000 fr. et 5.000 fr. rapportant respectivement un intérêt annuel de 50 fr. et de 250 fr., payable par semestres les 15 juin et 15 décembre de chaque année, le paiement du premier coupon devant avoir lieu le 15 décembre 1935.

Le remboursement a lieu chaque année au pair, par voie de tirages au sort semestriels, jusqu'en 1982. Les obligations amorties sont remboursées à partir du 15 juin ou du 15 décembre qui suit le tirage. Les Administrations et Compagnies se réservent le droit de remboursement au pair, par anticipation, à quelque époque que ce soit. En cas de remboursement anticipé partiel, il y sera procédé par série entière de 100.000 titres de 1.000 fr. ou de 20.000 titres de 5.000 fr. et par tirage au sort de la ou des séries à rembourser.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont effectués nets de tous impôts, présents et futurs, à l'exception de la taxe de transmission qui, ainsi que les droits de transfert et de conversion, restera à la charge des porteurs.

Aux termes de la Convention du 28 juin 1921, approuvée par la loi du 29 octobre 1921, le paiement des charges des emprunts est assuré par les produits de l'exploitation de chaque réseau et subsidiairement par le Fonds commun à tous les grands réseaux, fonds commun alimenté par l'excedent des recettes de l'ensemble de ces réseaux ou par des versements du Trésor Public.

L'émission aura lieu à partir du 11 juin 1935 par l'intermédiaire des principaux Etablissements de crédit.

Le prix d'émission est fixé à 837,50 par obligation de 1.000 francs.

(Les notices ont été publiées au B.A.L.O. le 15 mai 1933).

GAZ DE PARIS

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 18 juin. Elle a décidé la mise en paiement à partir du 1^{er} juillet 1935 — d'une somme de 15 francs — (5 francs net d'impôt et 10 fr. brut) par action représentant le solde de la répartition de 25 francs, afférentes à l'exercice clos le 31 décembre 1934. Après déduction des impôts actuellement en vigueur ce solde ressort à 13 fr. 80 net pour les actions nominatives supportant l'impôt de 12 % ; 13 fr. 30 net pour les actions nominatives supportant l'impôt de 17 % et 12 fr. 846 net pour les actions au porteur ; le paiement aura lieu contre remise du coupon n° 55, aux guichets des établissements de crédit ou à leurs succursales et agences.

ESPERANTO. — Cours par correspondance organisés par la Tribune Esperantiste. Contribution unique : 30 francs, à adresser au Collègue Despeyroux, professeur à GLAY (Doubs). C.C. Dijon 361.13.

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

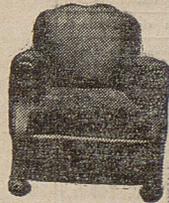
Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE :

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue
13 franco



CRAPOUILLOT

publie à l'occasion de son 20^e anniversaire (1915-1935) une anthologie

Un Siècle de Gloire Militaire

LES HORREURS

DE LA

GUERRE

La livraison illustrée (avec préface de GALTIER-BOISSIÈRE) 10 >

Précédemment parus :

LA GUERRE INCONNUE.. ... 12 > LES MYSTÈRES DE LA GUERRE 12 >
LES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE 10 > HISTOIRE DE LA GUERRE (4 liv.) 48 >

Envoi franco par le "Crapouillot" 3 place de la Sorbonne, Paris (Chèque postal 417-26)

A PRIX RÉDUIT

souscrivez

un abonnement d'essai
à la Revue

EUROPE

LA PREMIÈRE REVUE FRANÇAISE
DE CULTURE INTERNATIONALE
Rédacteur en chef : Jean GUÉHENNO

EUROPE publie des romans, des
nouvelles et des essais
de ROMAIN ROLLAND, GEORGES DUHA-
MEL, MAXIME GORKI, PANAIT ISTRATI,
JEAN PRÉVOST, EMMANUEL BERL, AN-
DRE CHAMSON, JEAN GIGNO, JOSEPH
JOLINON, LOUIS GUILLOUX, PHILIPPE
SOUPAULT, LÉON WERTH, JEAN-RICHARD
BLOCH, JEAN GUÉHENNO, etc.

Remplissez le Bulletin ci-dessous :

BON pour un abonnement de 3 mois
à la Revue **EUROPE**
A TARIF RÉDUIT

Nom :

Adresse :

Montant à joindre au présent Bon : **10 fr.**

Prix de l'abonnement de 6 mois : **30 fr.**
— d'un an : **56 fr.**

Et adressez-le « Service Publicité »,
27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e)

(Remise de 10 % aux ligues)

FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des évè-
nements qui vous concernent, par un
journal républicain de libre critique.

RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement
sur vos droits et le montant de vos
retraites et vous garderez un contact
familier avec les éléments de votre vie
active.

BULLETIN D'ADHÉSION et d'Abonnement



Je, soussigné,

demeurant à

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités,
ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au
FONCTIONNAIRE. Ci-joins la somme de 15 fr.

Adresser bulletin et mandat : 27, rue Jean-Dolent.